

3 D

**MÉMOIRE
de l'ASSOCIATION
des POLICIERS
PROVINCIAUX
du QUÉBEC**

présenté

**à la COMMISSION
PARLEMENTAIRE
de la JUSTICE**

ce mercredi 20 avril 1977

3 D

COMMISSION PARLEMENTAIRE DE LA JUSTICE

PATROUILLE A DEUX HOMMES

SUR LA RELEVÉ DE JOUR

MEMOIRE

présenté par

ASSOCIATION DES POLICIERS PROVINCIAUX DU QUEBEC

Le 20 avril 1977.

T A B L E D E S M A T I E R E S

	P A G E
- PREAMBULE	2
- RETROSPECTIVE DES EVENEMENTS ET PROBLEME EN LITIGE	3
- OPERATION ET TRAVAIL DE PATROUILLE	13
- ETUDE DU SYSTEME DE PATROUILLE A DEUX HOMMES	15
- ANALYSE DE FAITS ET INCIDENTS	25
- ANALYSE DES EFFECTIFS ET DU TERRITOIRE DESSERVI	26
- ETUDE COMPARATIVE	28
- JUSTIFICATION DE LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION	29
- ANNEXE "A", LISTE DES FAITS ET INCIDENTS	33

PREAMBULE

L'Association des Policiers Provinciaux du Québec qui regroupe quelque 4 000 membres, a mandaté ses représentants pour exposer à la Commission Parlementaire de la Justice et pour soumettre à l'appréciation des membres de cette Commission, la demande de l'Association visant à obtenir la présence de deux (2) patrouilleurs par véhicule, sur la relève de jour.

Le présent mémoire se veut un document de travail qui vous indique l'essentiel de nos représentations, mais qui sera complété au fur et à mesure par des exposés et des documents portant sur les différents aspects qui y sont prévus.

RETROSPECTIVE DES EVENEMENTS ET PROBLEME EN LITIGE

La présence de deux policiers par auto-patrouille n'est pas, comme certains ont voulu le prétendre, une demande fondée sur l'émotivité, résultant du décès de l'agent Robert Brabant, le 30 mars dernier. C'est une question fondamentale de sécurité au travail qui a été soulevée bien avant le décès des agents Bédard, Desfossés et Brabant, survenu au cours des quatorze (14) derniers mois. S'il est vrai que le meurtre de l'agent Brabant est peut-être la goutte qui a fait déborder le vase, il faut cependant dire que la réaction des membres de la Sûreté du Québec est la conséquence et l'aboutissement de plusieurs mois, voire même d'années d'attente et de frustration à l'égard du silence observé sur cette question de sécurité au travail, par les autorités concernées.

Depuis une dizaine d'années, les membres de la Sûreté pressent leur Association d'obtenir une meilleure sécurité au travail, dans divers domaines. L'un des aspects de cette sécurité au travail réside dans la présence de deux (2) membres en tout temps, sur les véhicules de patrouille. Consciente de l'ampleur du problème et de ses implications, l'Association n'a pas voulu précipiter les choses et a donné à la Sûreté du Québec tout le

temps voulu pour étudier le problème et discuter des solutions, tout en insistant auprès de ses membres pour qu'ils continuent à effectuer leur travail de prévention et de protection, le mieux possible, malgré les risques et les dangers.

C'est ainsi qu'à la fin de 1973, l'Association, après de longues négociations sur le sujet, a obtenu que soit inscrite dans la convention collective une clause susceptible de régler partiellement le problème et prévoyant que:

"Durant la nuit, soit de 20:00 heures
à 06:00 heures, pour les postes où le
personnel en temps régulier le permet,
la Sûreté doit faire en sorte qu'il y
ait deux (2) membres par véhicule de
patrouille".

Cette disposition devait effectivement faire partie de la convention collective en vigueur depuis le 1er avril 1974 jusqu'au 31 mars 1977.

Il y a lieu de souligner ici qu'avant la mise en application de cette clause, il arrivait à l'occasion que certains

chargés de poste, lorsque les effectifs en temps régulier étaient insuffisants, assignaient un agent en temps supplémentaire pour compléter une équipe de deux (2) hommes sur un véhicule de patrouille. Chose paradoxale, dès la signature de la convention, la Sûreté du Québec a donné des directives aux chargés de poste à l'effet de cesser cette pratique, ce qui eut pour conséquence, de restreindre l'efficacité de cette nouvelle formule.

Tout au cours du contrat de travail, des demandes furent faites en différentes occasions par nos membres, pour que de temps à autre, dans certains districts où les risques étaient plus accentués, la Sûreté assigne deux (2) policiers par auto-patrouille. Chaque fois, nos membres se voyaient refuser cette protection additionnelle. Ces décisions de la part des autorités de la Sûreté du Québec ne faisaient qu'augmenter le sentiment d'insécurité et provoquaient chez les policiers, une réaction d'amertume à l'endroit de ceux qui se souciaient peu de leur sécurité au travail.

Ainsi, le 26 février 1976, l'agent Michel Bédard était tué par des criminels, à Québec. Même si au moment du meurtre, il était accompagné d'un confrère, son décès aurait pu être évité, si l'agent Bédard avait été en possession d'une arme et de munitions adéquates. Au cours des expertises qui ont suivi le

décès de l'agent Bédard, il a en effet été établi que les balles tirées par le policier n'avaient pas transpercé l'habit de moto-neige du voleur et que ce dernier avait pu ainsi riposter, avec les conséquences qu'on connaît. Devant ces révélations, la Sûreté du Québec remettait à tous ses membres, plusieurs mois plus tard cependant, des munitions plus adéquates. Encore une fois, il a fallu qu'un policier perde la vie, pour que la Sûreté du Québec ne se décide d'agir et d'améliorer cet aspect de sécurité au travail.

Durant cette même période, le Gouvernement fédéral s'appropriait à abolir la peine de mort. L'Association des Policiers Provinciaux du Québec avec plusieurs autres associations policières à travers tout le Canada, a fait diverses représentations et a soumis à la Commission Parlementaire un mémoire préconisant le maintien de la peine de mort. L'abolition de la peine de mort a été votée et tous les policiers ont réalisé une fois de plus les difficultés additionnelles auxquelles ils auraient à faire face dans l'exercice de leurs fonctions, puisque la peine de mort n'allait plus agir comme élément de crainte ou de dissuasion chez ceux que les policiers ont charge de combattre. Malgré la déception causée par l'adoption de cette loi, les policiers n'en continuèrent pas moins leur travail tout en réitérant leur demande pour une meilleure protection et une sécurité accrue, notamment par l'assignation de deux (2) policiers sur les véhicules de patrouille.

Le 5 novembre 1976, un autre drame venait frapper les membres de la Sûreté du Québec, alors que l'agent Gérald Desfossés, seul au volant de son auto-patrouille, était abattu dans l'exercice de ses fonctions. Ce meurtre crapuleux fit monter encore une fois la colère de nos membres. Au cours d'une assemblée générale tenue après les funérailles civiques, l'Association en s'imposant, réussissait à nouveau à convaincre ses membres de continuer leur travail, en leur assurant qu'elle allait tout mettre en oeuvre pour accélérer les négociations avec la Sûreté du Québec et pour régler ce problème de sécurité dans les meilleurs délais.

Le 30 mars 1977, une autre épreuve venait frapper les membres de la Sûreté du Québec, quand l'agent Robert Brabant, attaché au poste de St-Michel des Saints, était abattu par trois (3) individus alors qu'il patrouillait seul au volant de son automobile. Ce troisième meurtre en l'espace de quelques mois fut suffisant pour déclencher au niveau provincial, des protestations massives de nos membres. L'Association refusa de donner suite à la demande de convocation d'une assemblée générale immédiatement après les funérailles et dans les jours qui ont suivi, les dirigeants de l'Association ont du communiquer avec plusieurs délégués de postes pour demander aux membres de continuer à respecter leur convention collective et malgré le manque de sécurité, ont insisté auprès de leurs membres pour que ces derniers n'en continuent pas moins de bien remplir leurs fonctions.

Insatisfaits de l'attitude de leur Association vis-à-vis la convocation d'une assemblée générale, les délégués, conformément à la constitution, décidèrent d'expédier des télégrammes exigeant la tenue immédiate d'une assemblée générale spéciale sur le sujet. Dès ce moment, l'exécutif de l'Association n'ayant plus le choix, a dû convoquer une assemblée générale spéciale en date du mardi 5 avril 1977 à 19 h 00 heures, à Drummondville.

On connaît la suite, puisque l'assemblée s'est continuée jusqu'au mardi 12 avril à 16 h 30 heures, pour être à ce moment ajournée à une date ultérieure, étant donné que l'Association se voyait offrir l'opportunité de se faire entendre devant la Commission Parlementaire de la Justice.

Tel que mentionné plus haut, ce problème de sécurité au travail a pris des proportions que l'on connaît, parce que les autorités de la Sûreté du Québec ont, comme pour d'autres problèmes, tardé et négligé d'apporter des solutions concrètes. L'Association a avisé la Sûreté du Québec du sérieux du problème, à plus d'une reprise.

Le 14 décembre 1976, l'Association déposait au Comité Paritaire et Conjoint, son projet de convention collective, dans le but d'entamer dans les plus brefs délais, les négociations

et de régler avant terme, la convention collective qui expirait le 31 mars 1977. Ce projet comportait à l'article 10.18 la clause suivante:

"Il est entendu que les membres affectés aux enquêtes ou sur les véhicules de patrouille doivent en tout temps travailler en équipe de deux".

Malgré les efforts déployés par l'Association, les négociations pour le renouvellement de la convention n'ont guère progressé. Bien plus, le 18 mars dernier, lors d'une séance du Comité Paritaire et Conjoint la Sûreté du Québec déposait un document intitulé: "Demandes patronales", dans lequel on pouvait noter que non seulement la Sûreté du Québec refusait d'accéder à la demande de l'Association concernant les deux (2) policiers par auto-patrouille, mais demandait purement et simplement d'ABROGER la clause déjà existante dans la convention collective, à l'effet d'assigner deux (2) membres par véhicule de patrouille, de 20 h 00 heures à 06 h 00 heures, dans les postes où le personnel à temps régulier le permet.

C'est non seulement incompréhensible, mais c'est une attitude qui frôle l'inconscience et l'inconséquence.

Les négociations intensives qui se sont déroulées dans les jours précédant le début de l'assemblée générale, n'ont d'ailleurs pas donné de résultat. Le Ministre de la Justice est intervenu au dossier, mardi le 5 avril, en convoquant les représentants de l'Association, à son bureau. Il leur a alors soumis certaines offres qui ont été rejetées par les membres de la Sûreté réunis en assemblée. Plus tard, au cours de la nuit de mardi à mercredi, il a présenté de nouvelles offres qui ont également été refusées par les membres de la Sûreté.

Ces dernières offres peuvent s'exprimer comme suit:

- 1) Présence obligatoire dans un même véhicule de deux membres, immédiatement sur la relève de nuit;
- 2) Présence obligatoire de deux policiers par véhicule sur la relève de soir, à compter du 12 avril 1977;
- 3) Présence obligatoire de deux policiers par véhicule sur la relève de jour, dans certains cas spécifiques établis au moyen d'une grille,

comme les vols à mains armées, les descentes dans les débits de boissons alcooliques, le blocage de route (opération "cent"), etc...

- 4) Négociation immédiate de cette grille de cas spéciaux, au comité paritaire;
- 5) Application de cette grille de cas spéciaux aux autres policiers (non patrouilleurs) qui doivent donc être deux par véhicule, lorsqu'ils ont à répondre à ces appels.

Mardi, le 12 avril 1977, les membres de la Sûreté décidaient de retourner au travail et d'accepter la suggestion du Ministre de la Justice de référer à la Commission Parlementaire le dernier point qui restait encore en suspens, soit la patrouille sur la relève de jour. Prenant en considération le fait que les dernières offres du Ministre de la Justice règlent la situation en ce qui concerne la patrouille de soir et de nuit, c'est donc dire que la question qui demeure en litige et qui est soumise à cette Commission Parlementaire, porte essentiellement sur la présence obligatoire de deux policiers par véhicule de patrouille, sur la relève de jour.

Etant convaincue que cette norme de sécurité (deux policiers par auto-patrouille) est aussi importante sur la relève

de jour que sur celle de soir et de nuit, l'Association entend présenter à cette Commission, les faits, situations et analyses qui justifient cette demande.

A cet effet, dans le but de faire valoir toutes ses représentations sur la question, l'Association entend soumettre à la Commission divers mémoires et témoignages portant sur les aspects suivants:

- 1) Opération et travail de patrouille;
- 2) Etude du système de patrouille à deux hommes;
- 3) Analyse de faits et incidents survenus au cours des dernières années;
- 4) Analyse des effectifs et du territoire desservi;
- 5) Etude comparative avec divers autres milieux.

OPERATION ET TRAVAIL DE PATROUILLE

Pour bien comprendre le problème en litige et pouvoir ainsi apprécier le bien fondé des demandes de l'Association concernant les patrouilleurs sur la relève de jour, nous croyons qu'il importe d'abord de bien situer le travail du patrouilleur et de définir son rôle et ses fonctions.

Dans cette optique, nous avons demandé à quatre membres de la Sûreté qui ont exercé ou qui exercent encore la fonction de patrouilleur, de venir vous expliquer en quoi consiste leur travail et ce qu'il comporte de responsabilités, qu'il s'agisse de patrouille en milieu rural, urbain ou semi-urbain.

Philippe Michaud qui est à la Sûreté du Québec depuis 1965 possède dix années d'expérience comme patrouilleur en milieu rural et semi-urbain.

Gilles Beaudoin au service de la Sûreté du Québec depuis 1961, possède pour sa part sept ans d'expérience comme patrouilleur au niveau rural et urbain, notamment à Montréal.

Jacques Tessier, au service de la Sûreté depuis 1965, travaille comme patrouilleur depuis dix ans, principalement au niveau rural.

Michel Frenette qui est entré à la Sûreté du Québec en 1969, possède deux années d'expérience comme patrouilleur en milieu rural.

ETUDE DU SYSTEME DE PATROUILLE A DEUX HOMMES

Pour mieux évaluer le système de patrouille à deux hommes, il y a sûrement avantage à considérer ce système en relation avec le système de patrouille à un seul homme et à dresser un tableau comparatif entre les deux.

Si l'on analyse le système de patrouille à un seul policier, on constate que:

- 1) La sécurité du policier est définitivement compromise;
- 2) Il ne peut en même temps conduire et exercer une surveillance adéquate;
- 3) Il ne peut non plus conduire, souvent à haute vitesse, tout en utilisant efficacement sa radio-téléphone ou les armes dont il dispose;
- 4) Le policier solitaire peut être porté à ignorer des personnes en apparence suspectes, en raison de son manque d'appui;
- 5) Il peut s'avérer difficile et téméraire pour un policier seul, de procéder à des arrestations;

- 6) Il est très dangereux pour le patrouilleur seul d'escorter une personne en état d'arrestation;
- 7) La grille des cas spéciaux comporte beaucoup de risques, car elle oblige à filtrer tous les appels et à laisser d'autres secteurs de patrouille sans protection dès que survient une demande d'assistance;
- 8) Les délais d'intervention suite à une demande d'assistance sont habituellement trop longs;
- 9) La majorité des policiers n'aiment pas travailler seuls.

Par ailleurs, une étude du système de patrouille à deux hommes, nous fournit les éléments suivants:

- 1) Le conducteur pouvant se consacrer à la conduite du véhicule et donc à la sécurité des deux occupants, son compagnon peut exercer une bien meilleure surveillance;
- 2) La présence des deux policiers du même véhicule, leur permet d'alterner à la conduite du véhicule et d'éviter ainsi une diminution de l'efficacité du fait qu'un même patrouilleur doive conduire

- l'automobile pendant huit heures;
- 3) L'arrivée de deux policiers sur la scène d'un crime comporte un élément psychologique qui empêche souvent la situation de prendre une tournure encore plus tragique;
 - 4) La patrouille à deux hommes assure un meilleur contrôle des différentes situations auxquelles les policiers ont à faire face;
 - 5) La présence de deux policiers sur les lieux d'un crime ou d'un accident permet d'effectuer une meilleure constatation et assure une meilleure corroboration des éléments de preuve, au besoin;
 - 6) La présence de deux policiers dans le même véhicule assure l'établissement ou le maintien des contacts par radio;
 - 7) La patrouille à deux policiers diminue d'autant les risques d'assaut ou d'altercation;
 - 8) Les risques d'accidents de circulation sont sûrement moins sérieux lorsqu'une voiture occupée par deux policiers se rend d'urgence à un appel, que si deux voitures occupées par un policier se rendent au même appel;

- 9) La présence de deux policiers par véhicule contribue à maintenir le moral, en ce qu'elle assure une présence et un appui dans les cas où le policier doit intervenir et agir rapidement;
- 10) La patrouille à deux hommes stimule l'initiative;
- 11) La patrouille à deux hommes permet d'effectuer une vérification rapide et efficace, lors de la localisation d'un contrevenant, sans qu'il soit besoin de demander de l'assistance avant d'intervenir, comme c'est le cas pour un patrouilleur seul.

Dans cet ordre d'idée, nous avons demandé à diverses personnes, en raison de leurs qualifications professionnelles et de leur domaine d'activité, leur compétence reconnue en matière de conduite automobile, de sécurité routière ou en raison de leur appartenance à un autre groupement policier, à vous livrer leurs opinions et commentaires. Ces témoignages ont pour but de démontrer que les demandes de l'Association concernant la patrouille à deux policiers sur la relève de jour, reposent non pas sur de vagues impressions, mais sur des réalités et qu'elles tiennent compte autant de la sécurité du policier que de celle du public.

D'ailleurs si l'on songe pour un moment aux dispositions du Code de la Route que le policier de la Sûreté du Québec est chargé de faire respecter, on constate devant quelle situation est placé le patrouilleur solitaire. L'article 60 du Code de la Route édicte en effet que le chauffeur doit conduire son véhicule avec prudence, en y apportant les soins requis et qu'il commet une infraction s'il ne se conforme pas à cette disposition. Pourtant, le patrouilleur solitaire qui doit effectuer son travail de surveillance, de contrôle et de vérification, et qui pour se faire, doit utiliser sa radio tout en accumulant le plus d'informations possibles sans pour autant perdre de vue l'objet de sa vérification, n'est sûrement pas en mesure de consacrer toute son attention à la conduite de son véhicule.

Enfin, pour compléter cette partie de notre mémoire, nous y joignons un texte de Larry E. Sullenger, membre de CLEVELAND POLICE ASSOCIATION et de INTERNATIONAL CONFERENCE OF POLICE ASSOCIATIONS, qui traite de la patrouille à deux hommes, dans ce contexte d'efficacité.

TWO ARE BETTER THAN ONE

By Larry E. Sullenger

Whenever patrol cars are used one-man cars should be instituted, UNLESS, the conditions are such that it would be unwise for foot patrolmen to operate singly. These areas are identified by a high frequency of multiple arrests and of arrests of persons who resist arrest or who carry weapons.

It is a known fact that many crimes are reported, yet go undetected because an officer alone in a car must devote most of his time to driving. He can't observe the street nor can he stop and question suspicious characters without making himself vulnerable. An officer riding alone may have to leave his radio unattended thereby putting him out of communication with headquarters.

The answer to greater safety for mobile officers and more efficient law enforcement lies in two-man patrol cars. However, city governments repeatedly fail to provide that second man.

Quote from Elias Hoagland, Retired Police Captain and Chief of Detectives of the St. Louis Metropolitan Police Department: "No thinking person with practical police experience would elect to place a peace officer in the perilous position of dealing with suspected criminals alone." "The odds are heavily against the officer who must deal with lawless individuals determined not to surrender their freedom without resistance, even to the death." Quote from Sheriff Earl B. Whitmore of San Mateo County, immediate past president of the California Sheriffs' Association who is highly regarded in law enforcement work. He says "one-man cars may save money but they'll never save lives". "Between the hours of sunset and sunrise, every law enforcement agency, whether it's a sheriff's car or that of city police and state highway patrol, should have two men in every patrol car."

In his annual report to the Board of Supervisors, Sheriff John Gibbons, Santa Clara, San Jose County, California asked "are tax savings worth a life?"

Another disadvantage of one-man patrol operations is the "one-two punch". Citizens are not really getting the protection they may believe they are with one-man patrols as the men don't get involved unless they wait for assistance and also

in the duration they work more traffic. This means more arrests of good citizens and more breaks for the criminals.

Statistics will show a very considerable increase in the number of traffic accidents involving police vehicles since the inception of one-man patrol car operations. This can be traced directly to less safety while driving and trying to use the radio communications and observation as is possible safely with two-man patrol car operations.

Two-man patrol cars should be sent on a crime or accident scene, when the scene should be searched for physical evidence, when there may be an attendant need for guarding premises, controlling a crowd, or diverting traffic, as at the scene on an accident, in which case additional officer should be sent. In cases involving drunken or deranged persons and on all family quarrels, when at least two officers should be dispatched, and a greater force when the reported conditions indicate the need. In cases where the principal objective is to save a life endangered by accident or some non-criminal purpose.

One-man cars are NOT an economy measure. Actually, it costs more money to operate. The police administrator should

obviously be prepared for increased costs, for more automobiles are needed, more gas and oil, more car repair and maintenance will be needed, and more equipment must be provided. The small economy effected is the purchase of more police service (visible deterrent only) without the employment of more patrolmen.

It appears these dangerous policies are formulated by ill-informed desk administrators who have no knowledge of current criminal trends except from reading other's written articles. First hand information of today's criminal situations are exceptional by many administrators and are usually only acquired on the day tour between the police station and a local restaurant for lunch.

The FBI Reports show: The year of 1969 registered a higher recorded percentage of police officers killed than the record all time high of 76 in 1967. 1969 showed a staggering 86 officers killed by "felonious criminal activities". 10 higher than the previous record. In 1971 figures from the FBI showed 125 police officers have been killed.

This dangerous turn of events of shooting peace officers is very real and close. Cincinnati, Ohio recently had a solo officer shot while sitting in his one-man patrol car and Cleveland, Ohio police report several cars have been shot or shot at already this year. Police officers need all the advantages they can muster on their side for the benefit of law and order and for the ultimate benefit of society.

Two-man patrol must rate the highest priority for the achievement of these goals.

ANALYSE DE FAITS ET INCIDENTS

La présence de deux policiers sur un même véhicule de patrouille étant une question de sécurité au travail et par voie de conséquence une meilleure protection pour l'ensemble des citoyens, l'Association a cru utile de faire ressortir divers cas ou incidents survenus au cours des dernières années. Cette liste d'une centaine de cas, qui n'est évidemment pas exhaustive, se veut un échantillonnage de situations auxquelles des membres de la Sûreté ont été confrontés, dans l'exercice de leurs fonctions.

Elle a pour but de démontrer les risques que le policier a dû assumer pour faire face à la situation, du fait qu'il était seul et d'indiquer en d'autres circonstances, le rôle joué par l'autre patrouilleur, lors d'intervention à deux policiers.

Avant de vous faire entendre quelques uns de ceux qui ont personnellement vécu ces incidents, nous avons pensé vous livrer, sous forme de tableau, les conclusions qui se dégagent de cette liste d'incidents. Qu'il nous suffise pour le moment, de vous souligner, comme l'indique l'étude de cette liste, qu'il s'écoule en moyenne dix-sept (17) minutes et trente-quatre (34) secondes entre le moment de l'appel pour assistance et l'arrivée de cette assistance sur les lieux.

ANALYSE DES EFFECTIFS ET DU TERRITOIRE DESSERVI

La mise en application du système de patrouille à deux (2) hommes, que ce soit de soir et de nuit, tel que déjà offert par le Ministre de la Justice ou que ce soit sur les trois (3) relèves tel que demandé par l'Association; amène nécessairement à considérer les effectifs de la Sûreté, ses structures, la situation de ses différents postes et le territoire desservi.

Il serait trop simple à notre avis, d'affirmer comme certains dirigeants de la Sûreté, que les effectifs sont insuffisants pour mettre en application le système de patrouille à deux (2) hommes sur les trois (3) relèves et de vouloir ainsi classer l'affaire.

Il faut au moins se donner la peine d'analyser ce que l'on a et d'envisager les possibilités ou les solutions qui se présentent. C'est d'autant plus important quand on considère que la Sûreté du Québec a des effectifs autorisés de quatre-vingt-dix (90) membres de plus que les effectifs actuels, et ce depuis déjà quelques années.

Dans l'exposé qui va suivre, nous entendons mettre en relief ces différents aspects, tout en soulignant les études déjà faites par la Sûreté, sur le regroupement de certains postes.

ETUDE COMPARATIVE

Il n'est sans doute pas superflu, dans une étude du genre de celle que nous effectuons de jeter un coup d'oeil sur ce qui se passe ailleurs. Ceci nous permet non seulement de déceler les similitudes ou les différences qui peuvent exister, mais surtout de mieux comprendre les raisons pour lesquelles tel ou tel système de patrouille existe.

Encore là, nous croyons qu'il faut apprécier chaque système dans son contexte, c'est-à-dire en tenant compte:

- des effectifs et de l'étendue du territoire à desservir;
- des facilités de communiquer et de la promptitude des interventions;
- du taux de criminalité et de ses incidences sur le travail policier et le rôle du patrouilleur.

C'est en fonction de ces critères que nous vous soumettons cette étude comparative et que nous vous demandons d'apprécier notre demande concernant la présence de deux (2) patrouilleurs par véhicule, sur la relève de jour.

JUSTIFICATION DE LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION

La demande de l'Association visant à obtenir la présence de deux (2) patrouilleurs par véhicule, sur la relève de jour, n'est pas et ne doit pas être ramenée à une question d'argent. C'est une question de sécurité au travail pour le policier et conséquemment une question de protection pour le public. Si le policier se sent lui-même en sécurité, s'il estime avoir l'appui nécessaire pour remplir adéquatement son rôle, il est évident que son efficacité sera augmentée et que la protection à laquelle les citoyens ont droit, sera forcément accrue.

Par certains des exposés qui vous ont été soumis, nous avons voulu vous faire ressortir que le travail du patrouilleur était le même de jour que de soir et de nuit. Son rôle, la fréquence et la nature de ses interventions, sont sensiblement les mêmes quelque soit le moment de la journée. Dans ce contexte, il est très difficile de concevoir qu'on accepte la présence de deux (2) patrouilleurs sur la relève de soir et de nuit, alors qu'on la refuse sur la relève de jour. Si l'on se réfère à la partie de ce mémoire consacrée à l'analyse de faits et incidents survenus au cours des dernières années et si l'on se reporte à l'exposé de ceux qui sont venus relater les expériences qu'ils

ont vécues, on ne peut admettre que l'élément "obscurité" constitue une raison suffisante pour établir la patrouille à deux (2) hommes de soir et de nuit seulement.

D'ailleurs, on ne peut parler d'obscurité à 15 h 00 heures et pourtant, la patrouille à deux (2) hommes est acceptée à compter du début de la relève de soir, c'est-à-dire à partir de 15 h 00 heures.

L'établissement d'une grille de cas spéciaux pour lesquels les patrouilleurs devront être deux (2), ne saurait constituer une solution réaliste au problème de sécurité des patrouilleurs et de la population. Cette solution implique que les délais de communication et d'intervention soient très courts (ce qui n'est pas le cas en raison du territoire desservi) et que le travail du policier soit exempt d'imprévus. Or, les patrouilleurs, de par leur rôle de surveillance, de contrôle et de vérification, sont régulièrement confrontés à des situations imprévues et souvent à des réactions inattendues ou disproportionnées.

En fait, une telle grille risque de créer une catégorie de "policiers-touristes", puisque le patrouilleur solitaire n'aura pas à intervenir dans les cas où justement la prompte intervention des policiers serait souhaitable. Ce n'est sûrement

pas l'image que la population se fait de l'inefficacité policière.

Nous sommes très conscients que d'autres travailleurs ou corps de métier ont des problèmes de sécurité au travail et qu'ils réclament eux aussi, une amélioration des normes de sécurité qui les concernent. Nous disons cependant que personne d'autre que le policier n'a pour fonction de protéger la vie et la propriété des citoyens. Personne d'autre, dans l'exercice de ses fonctions, n'est confronté à l'élément humain, à ces individus qui ont choisi de vivre en marge de la société. C'est pourtant à ce genre d'individus qui refusent de respecter les règles que la société s'est donnée, pour s'assurer la paix et la sécurité, que le policier est régulièrement confronté.

Si l'on admet que ça présente des risques, il faut dès lors tenter de les minimiser le plus possible. Si d'autre part on reconnaît que la population a un droit strict à la protection policière, il faut permettre à ces mêmes policiers d'assumer adéquatement cette protection.

La demande de l'Association quant à la patrouille à deux (2) hommes sur la relève de jour, ainsi qu'on a pu le constater dans ce mémoire et dans les divers exposés qui vous

ont été soumis, vise essentiellement à minimiser ces risques
et à améliorer la protection des citoyens.

ASSOCIATION DES POLICIERS
PROVINCIAUX DU QUEBEC.

VOIR ANNEXE "A"

ANALYSE DE FAITS ET INCIDENTS

District: 1

Séquence: 1

Poste: Rimouski

Nom: Cpl. Conrad Gagnon, 3593

Date: Novembre 1969

Heure: 13 h 00

Vers les 13 h 00 heures, suite à une évasion du pénitencier de Cowansville de deux détenus natifs de la région de Prince située à 25 milles de Rimouski. Un témoin affirme avoir aperçu les deux évadés de la prison dans la région. L'agent Gagnon qui patrouille seul en direction du sud de Rimouski, soit vers Ste-Blandine, prend en chasse une voiture suspecte à l'entrée dudit village. Devant ce fait, le passager du véhicule suspect sort une carabine M-1 et tire sur l'agent qui se trouvait à environ 50 pieds d'eux. Devant ces faits, l'agent par prudence garde ses distances. Les suspects disparaissent dans la forêt. Environ 20 minutes plus tard les renforts de la Sûreté du Québec arrivent et les recherches en forêt ont duré 24 heures. Les individus étaient armés d'une carabine M-1 et d'une 303. Ici on constate l'inefficacité d'un agent seul, il ne peut conduire, demander de l'aide et riposter à la fois.

District: 1

Séquence: 2

Poste: Amqui

Nom: agt. Réal Boily, 6318

Date: 18 août 1975

Heure: 17 h 50

Suite à un appel de Sayabec relatant qu'un individu voulait tuer sa famille avec une arme, une carabine 303 et serait saoul. L'agent Boily se rend sur les lieux et naturellement il est seul, il rencontre le fils de l'individu par la suite entre dans la maison et se rend au pied de l'escalier et constate que le suspect pointe ladite carabine. L'agent fait évacuer la maison immédiatement, le suspect descend alors l'escalier et se rend à la porte entre-ouverte. Tout le monde est sorti et l'agent Boily est embusqué derrière l'auto-patrouille. Le suspect lui dit tire le premier, sur ce, l'agent pose ses deux mains sur le capot de l'auto-patrouille. L'individu avance et l'agent maîtrise le suspect avec l'aide du fils de ce dernier. Quelque douze (12) minutes plus tard, un confrère de la Sûreté arrive sur les lieux. L'on voit ici le risque patent couru par l'agent Boily devant le fait qu'il était seul pour travailler et la longue période d'attente devant une situation aussi critique.

District: 1

Séquence: 3

Poste: Cap-aux-Meules

Nom: agt. Jean Godbois, 5290

Date: 17 octobre 1976

Heure: 01 h 15

Appel lancé pour coups de feu tirés devant une salle de danse. L'agent Godbois se rend sur les lieux, il réussit à menotter un individu. Aussitôt 4 ou 5 personnes lui tombent dessus, il réussit à se rendre dans l'auto-patrouille poursuivi par ses ennemis et demande l'aide du caporal assisté de l'agent Carpentier. Ces derniers arrivent sur les lieux une demi-heure plus tard et les assaillants se sont dispersés. Ici on a des résultats: coups de poing et deux accusations pour avoir troublé la paix et résistance.

District: 1

Séquence: 4

Poste: Gaspé

Nom: agt. Bruno Chrétien, 4603

Date: 1er décembre 1974

Heure: 02 h 30

L'agent Chrétien patrouille accompagné de l'agent Caron 6206, ils arrêtent un automobiliste pour identification. En arrivant près de ladite auto, l'agent Chrétien a vu le conducteur changer de place, il s'est donc rendu du côté droit et ce dernier a démontré beaucoup d'agressivité et de l'arrogance, il est sorti de la voiture et a tenté de frapper l'agent au visage avec un verre de bière brisé, qu'il tenait dans sa main droite. Après un échange de coups le policier réussit à maîtriser l'agresseur. Durant l'altercation, les quatre passagers de l'automobile sont sortis tentant d'intervenir, mais l'agent Caron tient ces derniers en respect et les éloigne. Résultat: arrestation effectuée. Il est facile de constater que si l'agent Chrétien eut été seul à bord de son auto-patrouille, les résultats, que vous imaginez sans doute, auraient été tout autre.

District: 1

Séquence: 5

Poste: Gaspé

Nom: Bruno Chrétien, 4603

Date: 30 mai 1975

Heure: 15 h 00

Suite à un appel de l'hôpital Hôtel Dieu de Gaspé, à l'effet qu'un ancien employé serait en dépression et en état de crise et se battant et démolissant tout dans la cuisine. Impossible de demander du rendort car le pont levant de Gaspé se trouve en position levé et est coincé. N'écoutant que son courage, l'agent Chrétien qui est seul, se rend sur les lieux. A son arrivée, il constate que l'individu est blessé, saigne au visage et ne semble pas dans son état normal. Le policier intervient en employant la force nécessaire car ce dernier voulait le frapper et renversait tout ce qui lui tombait sur la main. Les employés étaient sidérés et les agents de sécurité n'osaient intervenir vu la carrure du malade. L'agent demande l'aide d'une personne sur les lieux et réussit à contrôler ce dernier. Résultats: chemise déchirée et douleurs au bras gauche. Accusations: tapage, assault, lésions corporelles. L'on perçoit ici que le policier seul peut difficilement compter sur l'appui des spectateurs.

District: 1

Séquence: 6

Poste: Gaspé

Nom: agt. Bernard Hubert, 5368

Date: 14 février 1976

Heure: 02 h 45

L'agent Bernard Hubert patrouille seul sur la route 197, à Rivière Morrisette, il intercepte un automobiliste. Suite à une sommation pour test d'ivressomètre, le conducteur sortit de son véhicule avec une masse de fer en disant: "T'es tout seul, tu m'amèneras pas à Gaspé". L'agent Hubert après avoir tenté avec son arme de service le mettre en respect, dû en plus se servir de la force nécessaire pour tenter de maîtriser l'agresseur et lui enlever la masse, il a demandé alors un 10.21. Les agents Beaulieu et Dufour de l'urgence de Chandler arrivèrent 20 minutes après l'appel, à ce moment ces derniers réussirent à mettre les menottes au suspect.

District: 1

Séquence: 7

Poste: Gaspé

Nom: agt. Philippe Pratte, 4703

Date: 5 décembre 1976

Heure: 20 h 30

Alors qu'il patrouillait seul l'agent Pratte aperçu une voiture de l'Hydro-Québec dans un fossé, le conducteur s'était réfugié dans une maison. L'agent est allé le chercher et comme l'individu semblait en boisson, il lui demanda de le suivre au poste pour un test de l'ivressomètre. En partant, il dû arrêter deux fois car le prévenu tentait d'assaillir le policier, comme il devenait de plus en plus turbulent, le policier s'est arrêté et en ouvrant la portière l'individu frappa l'agent d'un violent coup de poing à la figure. Un autre agent répondant à l'appel d'aide vit l'auto-patrouille arrêté et immédiatement le policier a menotté le suspect.

District: 1

Séquence: 8

Poste: Grande Vallée

Nom: Richard Rochefort, 5919

Date: 1er mars 1976

Heure: 01 h 00

Etant sur la relève de nuit, j'étais seul au poste et seul sur l'auto-patrouille. Au cours de ma patrouille régulière, je vois un homme à genoux à l'extérieur de sa voiture, il y avait un autre type avec lui. Lorsqu'ils m'aperçoivent, il se sauvent, je les poursuis jusqu'à Rivière-aux-Renards. Je demande assistance au poste de Gaspé, mais leur patrouille est à plus de 30 milles de ma position. J'intercepte l'automobiliste à Rivière-aux-Renards, mais le conducteur est déjà chez lui. Comme j'ai en ma possession le permis de conduire et les enregistrements, son épouse lui sort une barre de fer, je fais maintenant face à 5 personnes qui veulent m'assaillir, je me sauve donc avec les documents afin d'éviter un affrontement qui aurait pu avoir des conséquences assez sérieuses. Plus tard, des accusations sont portées pour refus, facultés affaiblies et voies de fait. L'on constate ici assez facilement la mauvaise qualité du travail et la fâcheuse

impression de faiblesse laissée dans l'esprit torve de ces gens,
ceci dû au fait qu'un policier a été laissé seul pour exécuter
son travail.

District: 1

Séquence: 9

Poste: Grande Vallée

Nom: Denis Cyr, 5913

Date: août 1976

Heure: 15 h 00

Seul dans une voiture fantôme, l'agent Cyr arrête une moto pour double ligne. Donc simple infraction au code de la route, mais aussitôt il est entouré de 7 autres motards qui se dirigent d'un pas ferme et menaçant vers lui en disant qu'ils se préparent un beau party en lui donnant une volée. Aussitôt ce dernier sort son revolver et avec cette menace grise, il réussit à calmer les esprits échauffés. L'on constate un fois de plus les moyens extrêmes que dû employer l'agent Cyr pour le simple fait qu'il était seul et eux 7, ce qui fait dire que l'occasion fait le larron.

District: 1

Séquence: 10

Poste: New-Carlisle

Nom: Jacques Veilleux, 6582

Date: 29 janvier 1977

Heure: 19 h 00

L'agent Veilleux seul dans sa voiture interpose un automobiliste pour vitesse. L'automobiliste s'est immobilisé dans une cour d'hôtel, le chauffeur refuse d'obtempérer à la demande du policier de s'identifier, plus que ça il assaille l'agent Veilleux et la bagarre éclate. Aussitôt 4 personnes, qui semblent être des amis du chauffeur, attaquent à leur tour le policier. Ce dernier bat immédiatement en retraite et réussit à atteindre sa voiture pour demander de l'aide, quelque 15 minutes plus tard 4 agents du poste de Chandler arrivent à la rescousse de l'agent Veilleux. Quelques minutes plus tard ils procèdent à l'arrestation de 2 individus avec les accusations de voies de faits sur policiers et entraves. L'on voit ici à quel point une vérification des plus banales tourne rapidement à la bagarre lorsqu'un policier est seul et les personnes vérifiées plus de deux.

District: 1

Séquence: 11

Poste: Rimouski

Nom: cpl. Jean Pérusse, 4118

Date: 11 mai 1970

Heure: 13 h 30

L'agent Pérusse seul au volant de son auto-patrouille aperçoit un prénommé Jean Dufour conduisant dans le village de Prince, alors que son permis de conduire est suspendu. Aussitôt intercepté le suspect bondit sur l'agent Pérusse et fractura 2 jointures de la main droite du policier. Une cinquantaine de personnes assistent au spectacle, malgré sa demande d'aide personne n'intervient. Le combat dure depuis plus de 5 minutes, inutile de dire que le caporal Pérusse subit toute une raclée que voilà 2 policiers de la Sûreté du Québec en ballade avec leur voiture personnelle, voient le spectacle et prêtent aussitôt main forte au caporal Pérusse afin d'arrêter le délinquant. Cette fois-ci, le caporal Pérusse a eu une veine inouïe en sera-t-il toujours ainsi?

District: 1

Séquence: 12

Poste: Rimouski

Nom: cpl. Louis O'Farrell, 3956

Date: 15 mars 1973

Heure: 10 h 00

Au cours d'une vérification sur des armes à utilisation restreinte et vol d'autos, l'agent O'Farrell interposait 6 individus à bord d'une voiture. Après interception, à la fouille de l'auto il retrouve un revolver chargé à bloc, un pistolet, une carabine 303 et reçut de l'aide une heure et demie plus tard.

District: 1

Séquence: 13

Poste: New-Carlisle

Nom: Denis Lemieux, 5802

Date: fin août 1973

Heure: 03 h 00

Au cours de cette nuit, l'agent Lemieux accompagné d'un confrère ont retrouvé une auto volée dans la cour d'un Hôtel. Au même moment, un individu arrive en trombe au volant de sa voiture dans la cour de l'Hôtel, alors que ledit chauffeur semblait en état d'ébriété. L'un d'eux constate les dommages et son confrère s'occupe du conducteur en question. Aussitôt l'individu sortit une faucille cachée sous la banquette avant de sa voiture, il alla assaillir le policier lorsque son confrère vit le suspect qui allait frapper le policier avec son arme, il se précipite sur le suspect et l'immobilise et l'arrestation fut effectuée. Ce fait dénote de façon concrète l'efficacité du travail par équipe de 2 dans une situation qui semble se présenter comme banale mais qui devient explosive en l'espace d'une fraction de seconde.

District: 2

Séquence: 1

Poste: Chibougamau

Nom: Gilles Lévesque, 3805

Date: 13 octobre 1973

Heure: 21 h 20

L'agent Lévesque arrête un individu pour facultés affaiblies. Ce dernier l'attaque aussitôt, au cours de l'altercation, il réussit à lui passer les menottes mais ce dernier livre un combat farouche. Le policier demande un 10-21 et une patrouille vient lui prêter main forte entre 10 et 15 minutes plus tard. L'on s'en tire cette fois-ci sans blessures.

District: 2

Séquence: 2

Poste: Chibougamau

Nom: Laurier Bédard, 5223

Date: 16 mars 1974

Heure: 11 h 45

Dans le village de Chibougamau, l'agent Bédard constate une effraction au code de la route, soit plaques périmées. A l'interception, le policier demande les papiers conventionnels, l'individu dans une altercation verbale traite le policier de baveux, l'agent lui demande alors de le suivre au poste pour identification. L'individu se sauve aussitôt et se barricade dans son garage, il s'empare d'une barre de fer et menace l'agent. Ce dernier d'un geste rapide réussit à le désarmer, ensuite il le maîtrise et le conduit au poste. Une accusation d'entraves est portée. Définitivement il y aurait eu moins de risques à deux.

District: 2

Séquence: 3

Poste: Chibougamau

Nom: Robert Perron, 3408

Date: avril 1969

Heure: 07 h 00

Ce dernier recherche un évadé dans un chalet sur vérification. Effectivement l'évadé était présent et armé d'une carabine M-1. Il était prêt à abattre l'agent Perron, lorsqu'il constata qu'il y avait 3 autres policiers. Il laisse alors son arme tomber se rend sans tirer. Une autre preuve que les bandits n'hésitent pas à éliminer un témoin gênant si celui-ci est seul.

District: 2

Séquence: 4

Poste: Chicoutimi

Nom: Robert Perron, 3408

Date: Mai 1975

Heure: 02 h 00

En patrouillant accompagné du confrère Robert Tremblay, ces derniers interceptent un automobiliste pour conduite dangereuse et facultés affaiblies. Dès l'immobilisation de la voiture, l'inculpé se précipite sur l'agent Robert Tremblay et tente de le poignarder avec un couteau, aussitôt l'agent Perron se précipite sur le récalcitrant et réussit à lui faire lâcher son poignard. Une preuve additionnelle que le travail à 2 signifie plus de chance de vivre plus longtemps.

District: 2

Séquence: 5

Poste: St-Ambroise

Nom: Louis Belleau, 5454

Date: 27 février 1976

Heure: 13 h 55

L'agent Belleau vérifie une voiture en panne. A la vérification de l'individu, au lieu de la remise du traditionnel permis de conduire et des enregistrements, il se voit braquer sous le nez un revolver de calibre 44. Aussitôt il se replie et demande de l'aide. La patrouille la plus près est à 15 minutes. Le policier parle avec l'individu qui le menace toujours, subitement ce dernier s'assoie dans son véhicule et se suicide. 12 minutes plus tard, son confrère arrive. Il est à noter que nous n'avons pas tous cette veine inouïe.

District: 3

Séquence: 1

Poste: Montmagny

Nom: Jean-Claude Fortin, 4500

Date: septembre 1969

Heure: 11 h 30

Après un appel pour vol à main armée à l'Islet, l'opération 100 est déclenchée. L'agent Fortier se rend sur un point de blocage pré-déterminé seul à bord de son auto-patrouille. Vers 11 h 45 heures, ce dernier localise les suspects à St-Paul de Montmagny. Aussitôt la poursuite s'engage, la fusillade éclate à la sortie du village, aussitôt ce dernier demande de l'aide mais son confrère le plus près est à plus de 15 milles. Devant ces faits, l'agent Fortier immobilise son véhicule pour recharger son arme qui est vide et reprend la poursuite. Mais surprise cette fois-ci, le véhicule suspect bloque la route et attend l'auto-patrouille, le policier freine violemment et la fusillade éclate à nouveau et les bandits repartent et la poursuite reprend, quelques minutes plus tard il relocalise la voiture suspecte cachée à l'orée du bois. 15 minutes après ces événements, l'aide tant attendue arrive. Les recherches s'organisent et les suspects sont retrouvés

à Montréal. Il s'agit en l'occurrence de 2 récidivistes. L'on réalise ici la position de faiblesse d'un policier seul lorsqu'une fusillade éclate au cours d'une poursuite.

District: 3

Séquence: 2

Poste: Baie St-Paul

Nom: Louis Laflamme, 4236

Date: décembre 70

Heure: 19 h 30

L'agent Laflamme patrouille seul lorsqu'il rencontre une voiture de marque Oldsmobile qui lui paraît suspecte. Il la poursuit sur une distance d'environ un demi mille et l'arrête à l'intersection de la route 236. Il y a à bord 4 hommes et 1 femme. L'un d'eux dit à l'agent: "Tu es loin de ta mère, on pourrait te donner une raclée". Aussitôt dit, aussitôt fait, les portières s'ouvrent et les 5 individus lui sautent dessus en le frappant à coups de pied et de poing durant 3 à 4 minutes. Ils sont repartis en laissant ce dernier par terre. De peine et de misère, il réussit à donner l'alarme au poste de Ste-Anne de Beaupré, les renforts interceptent la voiture quelque 20 milles plus loin. Résultats: l'agent Laflamme s'en tire avec blessures multiples, ecchymoses et contusions multiples au visage et des accusations de voies de fait sont portées contre les individus.

District: 3

Séquence: 3

Poste: Charny

Nom: Mitchell Ross, 4073

Date: novembre 1973

Heure: 20 h 20

Suite à un délit de fuite, l'agent Ross intercepte le v.a. suspect à St-Henri de Lévis. Il y a 2 passager à bord, une violente discussion s'ensuit et on en passe aux coups, l'agent demande un 10-21 et la voiture la plus proche est à 10 minutes. Résultats: uniforme déchirée, auto-patrouille endommagée et pour effectuer les arrestations, il fallu 8 agents pour réussir à maîtriser les récalcitrants.

District: 3

Séquence: 4

Poste: La Malbaie

Nom: Reynald Langevin, 4383

Date: été 1972

Heure: 22 h 00

Alors que j'étais accompagné de l'agent Martin Gravel, nous avons effectué une vérification pour facultés affaiblies. Nous suivions le suspect depuis plus de 3 milles, il s'arrêta à un terrain de camping où il semblait demeurer. Après s'être rendu à sa voiture, le conducteur refusa de sortir. Mon partenaire et moi sommes passés chacun de des côtés de son automobile. Moi, je suis du côté du chauffeur alors que mon confrère faisait le tour et tentait d'ouvrir l'autre portière, lorsque le suspect brandit une hache en ma direction et tenta de sortir, mais mon partenaire vit la manœuvre et s'introduit dans la voiture et attrapa la hache et nous réussîmes à maîtriser l'individu. Si j'eus été seul, les risques de blessures graves auraient été très grands.

District: 3

Séquence: 5

Poste: Montmagny

Nom: Marcel Cloutier, 6033

Date: 24 août 1975

Heure: 17 h 00

Seul j'effectue une arrestation pour facultés affaiblies. Aussitôt les 5 frères de l'individu encerclent l'auto-patrouille et me bousculent. Je réussis à remonter dans l'auto-patrouille à m'éloigner et lance un appel à l'aide. 45 minutes plus tard, les renforts arrivent et nous arrêtons les 6 individus et des accusations d'agression et d'entraves sont portées contre eux. Un autre cas pathétique prouvant l'inefficacité d'un policier seul dès qu'il a affaire à des mécréants sans scrupules.

District: 3

Séquence: 6

Poste: Québec-Métro

Nom: Louis-André Vézina, 3305

Date: mai 1973

Heure: 04 h 00

Je patrouille seul à Val Bélair lorsque je reçois un appel pour vol par effraction dans une épicerie. A mon arrivée sur les lieux, les 2 suspects sont à l'intérieur. J'étais seul pour l'arrestation, un des suspects s'est échappé et le second m'a frappé au visage avec un objet, la bataille s'engage. Je fus blessé d'une profonde entaille du nez jusqu'au menton et je réussis à maîtriser le suspect jusqu'à l'arrivée de mes confrères environ 15 minutes plus tard et effectuent l'arrestation du suspect.

District: 3

Séquence: 7

Poste: St-Camille

Nom: Jean-Guy Bouchard, 4731

Date: 16 avril 1975

Heure: 14 h 00

J'arrête un individu pour facultés affaiblies, aussitôt l'individu m'attaque, au cours de la bousculade l'individu armé d'un bâton endommage l'auto-patrouille, j'appelle aussitôt de l'aide et 20 minutes plus tard 3 confrères arrivent et nous maîtrisons l'individu. Des accusations de facultés affaiblies et entraves sont portées et de plus il doit payer les dommages effectués au bien propriété de la Sûreté du Québec.

District: 3

Séquence: 8

Poste: St-Georges de Beauce

Nom: Jocelyn Tanguay, 4726

Date: 10 avril 1976

Heure: 03 h 00

J'effectue une arrestation pour facultés affaiblies à St-Georges de Beauce. Le suspect a heurté 2 fois l'auto-patrouille, par la suite au cours de l'altercation j'ai un doigt de fracturer et l'on court l'incident 15 minutes plus tard avec l'arrivée de 2 confrères.

District: 3

Séquence: 9

Poste: St-Jean Port Joli

Nom: Denis Veilleux, 4821

Date: 6 août 1976

Heure: 14 h 15

En cette date, accompagné d'un confrère Daniel Roy 6438, à la suite d'une vérification mécanique nous vérifions les 3 passagers. L'on fait monter le chauffeur à bord de l'auto-patrouille et nous constatons que ce dernier est un évadé. Aussitôt nous dégainons et allons cueillir les 2 autres individus, dont surprise l'un d'eux était un autre évadé. Résultat: l'arrestation de 2 évadés et ces derniers nous déclarent candidement: "Si tu avais été seul mon "christ" de chien, nous aurions foncé sur toi et nous aurions gardé notre liberté".

District: 3

Séquence: 10

Poste: St-Malachie

Nom: Michel Nadeau, 5952

Date: 11 avril 1975

Heure: 20 h 00

Alors que je patrouille seul, j'effectue l'arrestation de 2 individus pour facultés affaiblies. Ces derniers m'assaillent, me donnent une raclée et me poussent dans le fossé et ils disparaissent. Je demande de l'aide, une demi-heure plus tard avec les indices donnés à mes confrères, l'on retrouve les individus dans une maison pas très éloignée des lieux de l'incident.

District: 3

Séquence: 11

Poste: St-Malachie

Nom: Jacques Perron, 6469

Date: novembre 1976

Heure: 08 h 00

Seul dans mon auto-patrouille, à Ste-Claire de Dorchester, suite à la vérification d'une voiture louche avec à bord 2 hommes, le chauffeur refuse totalement de s'identifier. Il était coincé dans une entrée privée, ne reculant devant rien, il heurte l'auto-patrouille à 3 reprises et réussit à s'enfuir. Après une poursuite de 10 minutes et appel à l'aide, le suspect s'immobilise dans un fossé et résiste à son arrestation en se battant farouchement, il me fallu l'aide de 2 autres confrères après 15 minutes d'appel à l'aide afin de parvenir à maîtriser le suspect. Après vérification, l'individu possède un dossier très chargé et considéré comme extrêmement dangereux et avait été condamné à plusieurs reprises de voies de fait sur les policiers.

District: 3

Séquence: 12

Poste: St-Pascal

Nom: Nil Brochu, 3644

Date: automne 1966

Heure: 14 h 30

A la suite d'un vol à main armée, alors que je patrouille seul, j'intercepte 5 individus dans une voiture suspecte. A la fouille je retrouve un revolver, maintient les suspects en joue et l'assistance m'arrive plus tard.

District: 3

Séquence: 13

Poste: St-Pascal

Nom: Nil Brochu, 3644

Date: 18 septembre 1972

Heure: 11 h 00

Alors que je patrouille seul, j'arrête un chauffeur pour facultés affaiblies lequel est accompagné de 4 passagers. Je dus me servir de la force nécessaire pour amener le conducteur dans l'auto-patrouille. A ce moment les 4 compères interviennent. La bagarre éclate et l'aide m'arrive 30 minutes plus tard. Je m'en tire avec les os de la main droite fracassée et avec l'aide de mes confrères nous effectuons les arrestations.

District: 3

Séquence: 14

Poste: St-Pascal

Nom: Joseph Réjean, 6234

Date: 8 février 1974

Heure: 00 h 40

En cette date, seul j'effectue l'arrestation d'un automobiliste aux facultés affaiblies accompagné de 2 passagers. Lors de l'arrestations, ces derniers m'attaquent. Je demande assistance et l'arrivée des renforts 15 minutes plus tard et dès cet instant nous effectuons les arrestations.

District: 3

Séquence: 15

Poste: St-Pascal

Nom: Nil Brochu, 3644

Date: 17 avril 1974

Heure: 08 h 15

Reçois un appel pour un malade mental qui aurait pris comme otage une femme dans un appartement. A mon arrivée, je constate que l'individu est armé, je demande de l'aide et 35 minutes plus tard elle arrive, dès cet instant nous prenons le contrôle de la situation.

District: 3

Séquence: 16

Poste: St-Pascal

Nom: Marcel Breton, 6228

Date: 16 mai 1976

Heure: 11 h 55

A la suite d'un accident mortel survenu la veille, je me rends à une résidence privée pour enquête. A mon arrivée, je vois le propriétaire sortir du garage armé d'une barre de fer et charge contre moi. Je demande un 10-21 et 15 minutes plus tard, je reçois l'aide demandée et aussitôt nous prenons la situation en main.

District: 3

Séquence: 17

Poste: St-Pascal

Nom: Gilles Ménard, 5307

Date: 18 mai 1976

Heure: 09 h 15

A la suite d'un délit de fuite, j'arrête le conducteur pour facultés affaiblies, aussitôt le conducteur m'attaque. Je demande de l'assistance, 15 minutes plus tard le renfort arrive, nous arrêtons l'individu et le reconduisons au poste afin de le soumettre au test de l'ivressomètre. Il refuse et au cours de l'enquête nous apprenons qu'il a déjà menacé son épouse avec une arme à feu.

District: 3

Séquence: 18

Poste: St-Pascal

Nom: Gérald Royer, 5836

Date: 26 septembre 1976

Heure: 13 h 10

Seul, j'arrête un automobiliste pour vitesse excessive, accompagné de 2 passagers. Comme le tout me semble louche, je tiens en joue les individus et demande de l'aide, 15 minutes plus tard elle arrive. A la fouille de la voiture, on retrouve des armes, des silencieux et des cagoules. Il s'avère que l'un des individus est un récidiviste notoire, ce qui prouve que pour une vérification des plus banales, nous ne savons jamais à qui nous avons affaire.

District: 3

Séquence: 19

Poste: Ste-Marie de Beauce

Nom: Viateur Pelletier, 5310

Date: 10 juin 1974

Heure: 16 h 30

Seul à bord d'une auto-patrouille, je vérifie une voiture suspecte, une bataille s'engage à coups de pelle et de hache. Je m'en suis sorti seul mais quelle veine. Accusation portée: voies de fait.

District: 3

Séquence: 20

Poste: Trois-Pistoles

Nom: Réjean Morin

Date: 03 avril 1976

Heure: 12 h 00

Seul comme toujours, je fais une arrestation pour facultés affaiblies, je fais monter le conducteur dans mon auto-patrouille pour un test d'ivressomètre. Devant ce fait, le type refuse catégoriquement le test. Il sort de l'auto-patrouille, va rejoindre son compagnon et lui dit: "Viens on va lui régler son compte à ce chien là". La bagarre s'engage et je maintiens l'état de siège jusqu'à l'arrivée du renfort quelque 20 minutes plus tard.

District: 3

Séquence: 21

Poste: Ste-Anne de Beaupré

Nom: Roger Bilodeau, 3344

Date: 22 juin 1974

Heure: 10 h 00

Suite à un appel m'informant que des individus en état d'ébriété se promenaient sur l'avenue Royal à St-Tite des Caps à bord d'une voiture non immatriculée. Nous nous sommes dirigés, l'agent Chabot 3583 dans l'auto-patrouille 3718 et moi-même dans une auto-patrouille 3153, vers ladite avenue, mais en cours de route un autre appel nous informe que les individus circuleraient sur la nouvelle route en construction. A un moment donné, nous avons dû nous séparer car il y avait une route qui débouchait à notre gauche et c'est l'agent Chabot qui l'emprunta et moi je continue sur la nouvelle route. Apercevant l'auto suspecte, je me suis mis à sa poursuite et ce dernier s'engagea sur un terrain privé, rendu sur les lieux, j'immobilise ma voiture et descend pour vérifier les individus. L'un d'eux me poursuit aussitôt avec une barre de fer de 3 ou 4 pieds de long, tandis que l'autre voulait emboutir sa voiture l'auto-patrouille. Entre temps, je réussis

à demander du secours sur les ondes et à tenir l'individu à la barre de fer en joue avec mon arme de service. Ceci sembla lui refroidir l'esprit et cessa de foncer sur moi momentanément. Enfin l'agent Chabot arriva suivi de 2 patrouilles de l'unité d'urgence avec à bord 3 policiers. Durant ce temps, les 2 individus se sont réfugiés à l'intérieur d'une maison. Lors de l'arrestation des 2 individus, l'un d'eux résista farouchement à son arrestation. Plus tard nous fûmes convoqués à la Commission de Police pour répondre à l'accusation de brutalité envers les 2 individus. Après enquête, le juge décida que nous avions usé seulement de la force nécessaire lors de l'arrestation. Il est à noter que lors de la première interception, j'étais seul dans mon véhicule et qu'au moment du secours de mes confrères, nous avons repris le contrôle de la situation.

District: 4

Séquence: 1

Poste: Cap de la Madeleine

Nom: Réjean Bernard, 2870

Date: 24 juillet 1969

Heure: 11 h 00

Alors que je suis en devoir seul, je me dirige vers Montréal lorsque vers 11 h 05 je passe en face de la caisse populaire de La Noraie, je me rends compte qu'un vol à main armée se déroule. Je fais immédiatement le tour du carré pour me pousser derrière la voiture des suspects dans lequel un trio prend place, l'un au volant cagoulé et 2 autres cagouleurs sortant de la caisse chacun armé de revolver l'un a un 22 et l'autre un 32. J'allais crier "Police, je vous arrête", lorsqu'un adolescent passe sur le trottoir jouant de la balle, devant ces faits, je prends l'optique de suivre la voiture suspecte. La poursuite s'engage alors sur le chemin de ligne nord direction Joliette. A un mille et demi du village, la familiale grise Ford 1963 s'immobilisa en travers de la route du rang St-Jean Baptiste. Il est environ 11 h 09 j'immobilise à mon tour et je vois 2 cagouleurs armés descendant de voiture et tirent aussitôt sur moi. Je m'abrite

derrière la portière de ma voiture et réplique avec 4 coups de feu avec mon puissant revolver 2" calibre 38, mais j'aperçois 3 enfants âgés de 3 à 6 ans jouant dans la cour de leur domicile, tout près de moi. Je bats en retraite et les cagouleurs se sauvent. La poursuite reprend aussitôt. A 11 h 13, je localisais la voiture suspecte à nouveau, je les suis à une certaine distance vu la poussière très dense. A 11 h 22, les cagouleurs s'enfuirent dans les bois, à cet instant une voiture de Berthier arrive sur les lieux soit 13 minutes plus tard. C'est donc peu dire, car je l'ai échappé belle vu le faible rendort reçu soit 1 agent sur 1 patrouille, nous avons perdu la trace des voleurs, personne ne fut blessé, mais aussi personne ne fut arrêtée et passée en justice.

District: 4

Séquence: 2

Poste: La Tuque

Nom: René Bourassa, 4646

Date: 7 juin 1969

Heure: 11 h 30

En cette date, alors que j'étais seul, je reçois un appel pour 3 délits de fuite dans le village de La Tuque. Le suspect serait le même dans les 3 cas. Je localise ce dernier et la poursuite s'engage pour une durée de 35 minutes. Pendant ce temps, je demande de l'aide et donne ma position, finalement je réussis à l'intercepter, descend de ma voiture pour effectuer l'arrestation, aussitôt il fonce sur moi et se sauve. Il est localisé presque aussitôt par une patrouille répondant à mon appel et il est arrêté un peu plus loin. Résultats: arrestation du fuyard et je m'en tire avec double fracture d'une jambe, hémorragie sérieuse au bras gauche, résultat 4 mois de congé de maladie. Grâce à l'intervention de l'un de mes confrères qui était à 4 minutes d'appel, ce dernier réussit à neutraliser l'hémorragie.

District: 4

Séquence: 3

Poste: Berthierville

Nom: Roger Carrier, 4294

Date: 1974

Heure: 22 h 30

Lors d'un travail routinier, je fais une vérification pour un avis de 48 heures, lorsque soudain l'auto-patrouille est encadrée par 2 autres voitures, dont les chauffeurs descendent et me menacent sérieusement. Je demande immédiatement un 10-21. 10 minutes plus tard, le renfort arrive et l'un des arrivants est heurté par une voiture, après une bousculade, nous réussissons les arrestations.

District: 4

Séquence: 4

Poste: Cap de la Madeleine

Nom: Richard Beaucage, 4132

Date: mars 1975

Heure: 01 h 30

Patrouillant seul dans le village de Champlain, je constate une infraction au code de la route. Le sujet entre sur un terrain privé. Le suspect entre chez lui et ressort avec un fusil de calibre 12 qu'il pointe sur moi, je bats immédiatement en retraite et demande 10-21. 15 minutes plus tard le renfort arrive, le suspect se barricade aussitôt dans sa résidence après une heure et demie de pourparlers, nous réussissons l'arrestation.

District: 4

Séquence: 5

Poste: Drummondville

Nom: Raymond Abel

Date: 1971

Heure: 01 h 00

Patrouillant seul, je réponds à un appel 10-05. Rendu sur les lieux, je constate que le chauffeur a les facultés affaiblies par l'alcool, j'effectue aussitôt l'arrestation. Je fais monter le suspect à bord de l'auto-patrouille et me dirige vers mon poste soit Drummondville. Presqu'aussitôt le suspect commence à me molester, je demande aussitôt de l'aide et une violente altercation s'ensuivit. Le frère du suspect voyant cela se met de la partie pour venir en aide à son frère. Je réussis à maîtriser les 2 suspects et 2 minutes plus tard la Sûreté municipale me prête main forte. Je m'en tire avec blessures au nez et l'arrestation de tous les suspects. Si ce n'eut été de la rapide intervention des policiers municipaux, je m'en serais tiré d'une façon beaucoup plus néfaste pour ma santé.

District: 4

Séquence: 6

Poste: Drummondville

Nom: Jacques Bernard, 4975

Date: 1975

Heure: 16 h 00

Me rendant seul sur les lieux d'un appel à l'effet qu'un individu troublerait la paix dans un rang près de St-Eugène. Arrivé sur les lieux, afin de maîtriser le suspect, je dois recourir à l'aide de 3 citoyens qui assistaient à l'échauffourée. Je réussis à lui passer les menottes et reçois l'aide d'un confrère après 15 minutes d'attente. Une fois l'aide arrivée, je fais asseoir le suspect sur la banquette arrière de l'auto et je me dirige vers le poste suivi par mon confrère dans une auto-patrouille. En cours de route, le suspect tente de m'étrangler, j'immobilise aussitôt et le confrère qui me suivait me porte secours et l'on maîtrise le récalcitrant.

District: 4

Séquence: 7

Poste: La Tuque

Nom: René Lefrancois, 6120

Date: 18 octobre 1975

Heure: 21 h 00

Seul à bord de mon auto-patrouille, j'arrête un automobiliste pour facultés affaiblies. Ce dernier démontre agressivité excessive. Au cours de l'altercation, le prévenu arrache le micro de l'appareil radio. De peine et de misère, je réussis à maîtriser le prévenu. Si nous avions été 2, j'aurais eu beaucoup moins de difficulté et aurais du utiliser beaucoup moins de force que dans le présent cas afin de maîtriser le récalcitrant.

District: 4

Séquence: 8

Poste: Rawdon

Nom: Nils Major, 5377

Date: 16 mai 1972

Heure: 14 h 00

En cette date, je patrouille accompagné de l'agent Guy Viau 4767, car j'étais novice comme patrouilleur. Nous circulions sur la rue Principale à St-Jacques en direction sud, lorsque soudain nous avons remarqué qu'il y avait beaucoup d'activité en face de la banque Canadienne Nationale. Instantanément nous remarquons une voiture quittant les lieux en trombe direction nord. Nous constatons qu'il vient de se produire un vol à main armée. L'agent Viau lance un appel général à la radio et nous nous lançons à la poursuite de la voiture suspecte, sans toutefois la localiser. Quelque 30 minutes plus tard, nous remarquons un individu faisant de l'auto-stop. A ce moment, le caporal Aimé Pilon arrive sur les lieux, nous demandons donc à l'individu de s'identifier, ce dernier ne peut le faire d'une façon positive, nous le conduisons au poste pour enquête. Après enquête, nous retrouvons cagoules, linge, l'argent en entier, un revolver chargé à bloc

et une série de photos, l'individu et son compère, à savoir son frère, plaident coupables et furent condamnés à 2 ans de pénitencier. De ce récit, une leçon est à tirer, c'est que les vols à main armée surviennent ordinairement le jour et nous ne savons jamais quand nous n'arriverons pas dans le feu de l'action.

District: 4

Séquence: 9

Poste: Rawdon

Nom: Daniel Laflamme, 5655

Date: 11 avril 1975

Heure: 14 h 00

J'effectue une patrouille accompagné de l'agent Yvon Lefrançois 5060 et interceptent un véhicule pour une simple effraction au code de la route. A l'arrestation, nous constatons la présence d'un homme et d'une femme à l'intérieur de la voiture. Constatant un manque de courtoisie du conducteur, et ce dernier s'exprime dans le langage du milieu, nous décidons de faire une fouille du véhicule. Sur la banquette arrière, nous retrouvons un revolver Smith & Wesson chargé à bloc. Lequel révéla que le chauffeur avait perpétré un vol à main armée dans la journée du 10 avril 1975 à Montréal. Suite à cet événement, nous nous posons 2 questions, que serait-il arrivé si j'eus été seul pour faire l'arrestation alors que l'homme était à la portée du chauffeur et ce dernier n'aurait-il pas été plus tenté de faire disparaître un témoin gênant alors que nous étions 2 et qu'il lui était pratiquement impossible de mettre ce plan machiavélique à l'exécution.

District: 4

Séquence: 10

Poste: Rawdon

Nom: Yvon Lefrançois, 5060

Date: 18 juillet 1975

Heure: 19 h 45

En cette date, alors que je patrouillais seul, je reçois un appel concernant une vérification d'auto volée sur le chemin du lac Paré à Chertsey. Après une brève surveillance faite sur la route 125, je remarque l'auto faisant l'objet de ma surveillance. La poursuite s'engage, je tente d'intercepter l'automobiliste sans succès. A un certain moment, comme je talonne le suspect, ce dernier heurte l'auto-patrouille et tente de me faire perdre le contrôle. Je demande de l'aide de toute urgence et j'immobilise l'auto-patrouille pour bloquer la route. Je voulais descendre de l'auto-patrouille, à peine que je venais d'ouvrir la portière que le suspect heurte à nouveau l'auto-patrouille. Par la suite, je suis resté accroché à l'auto du suspect, ce dernier me traînait sur une distance d'environ 300 pieds, je réussis à dégager l'auto-patrouille et la poursuite se continue de plus belle, pour prendre fin dans la cour d'un hôtel. Le suspect tente d'entrer à

l'intérieur de l'hôtel. La bagarre éclate, je réussis à l'immobiliser et à le faire entrer à l'intérieur de l'auto-patrouille, de là je réussis à lui passer les menottes. Quelque 10 minutes plus tard, je reçois l'aide demandée, mais seulement après que le suspect m'eut infligé des voies de faits. Une fois l'aide arrivée, le suspect réussit à se porter à des voies de faits sur mon confrère. Suite à cet événement, je considère que nos agents de la Sûreté du Québec devraient toujours être 2 patrouilleurs pour un travail plus efficace et une protection du public, plus sécuritaire. D'autres événements tels que ceux-ci pourraient être relatés, mais dans ce court rapport il m'est impossible de tout les énumérer.

District: 5

Séquence: 1

Poste: Sherbrooke

Nom: Richard Fréchette, 3592

Date: 16 février 1973

Heure: 14 h 30

Suite à un appel pour une tentative de vol à main armée, seul dans l'auto-patrouille, je tente d'intercepter l'auto des 3 bandits. Ces derniers tirent au travers de la lunette arrière et m'atteignent à l'épaule. Je demande le 10-21 et 15 minutes plus tard les renforts arrivent, un confrère me reconduit à l'hôpital et je suis hospitalisé pour 5 jours. Quelque 5 jours plus tard, celui qui a tiré est repris et condamné à 7 ans pour tentative de meurtre. L'on voit une fois de plus le gaspillage de temps, d'énergie et d'argent qui s'ensuit lorsqu'à cause que j'étais seul tous les délais pour effectuer une arrestation qui aurait du nécessairement s'effectuer presque instantanément.

District: 5

Séquence: 2

Poste: Cookshire

Nom: Gilles Fortin, 5365

Date: juin 1976

Heure: 09 h 00

J'arrête un individu accompagné de sa famille pour une conduite dangereuse à l'intersection l'individu me saute au collet et essaie de me frapper, je réussis à échapper à son emprise aussitôt l'accusé saute au volant de sa voiture et fonce sur moi. J'évite l'impact et la poursuite se continue à vive allure sur une distance de plus de 30 milles. L'aide m'est arrivée 20 minutes plus tard. Résultat: arrestation de l'inculpé par 4 policiers.

District: 5

Séquence: 3

Poste: Cowansville

Nom: Irenée Dion, 3151

Date: 1er mars 1973

Heure: 10 h 10

Suite à un vol de banque survenu à Bedford, je faisais le ratis-sage au volant d'un véhicule fantôme accompagné de l'agent Gary Budge, nous apercevons une voiture suspecte. L'agent Budge est sorti pour arrêter le chauffeur, mais ce dernier a sorti une arme. Le policier se retranche derrière la voiture et a tiré les lascars, perdent le contrôle de leur véhicule et se sauvent dans les bois. Au cours de la fouille, nous retrouvons en plus un carabine de calibre 303, un fusil 12, un revolver et une mitrailleuse. Lors de l'accusation, il écope de 12 ans. Une question me revient à l'esprit à savoir si j'eus été seul, pourrais-je encore me poser cette question.

District: 5

Séquence: 4

Poste: Weedon

Nom: Denis Poisson, 5791

Date: 6 juin 1966

Heure: 14 h 00

Suite à un vol à main armée, seul à bord de mon auto-patrouille, je poursuis les bandits, mais ne peux appeler à l'aide à cause de l'interférence dans l'appareil radio. J'arrête les 3 individus armés d'un fusil 30 et d'une M-1 chargée et transfère les suspects sur une distance de 15 milles toujours seul. Il est à noter qu'à ce moment je me rendais sur un point de blocage, que les bandits avaient tiré dans la banque, ce qui dénote la détermination de ces derniers de s'en tirer coûte que coûte et à n'importe quel prix.

District: 6

Séquence: 1

Poste: St-Jérôme

Nom: Marcel Boyer, 2539

Date: juillet 1970

Heure: 07 h 00

Alors que je patrouillais seul, je vois une auto filant à vive allure, je la prends en chasse et nous roulons à plus de 100 milles à l'heure sur des routes sinueuses. L'individu est au volant d'une voiture volée et a heurté 2 voitures stationnées. Par la suite, il s'enlise dans un fossé. Il prit la fuite à pied dans les bois environnants. Quelques jours plus tard le type est retrouvé chez sa mère. Je me présente et je suis reçu avec un revolver braqué sous le nez. Pendant que je m'échappe pour me protéger l'individu me tire et m'atteint au bras droit et il réussit encore une fois à s'échapper. Il est retrouvé quelque 20 jours plus tard par la Sûreté du Québec à Montréal. Si nous avions été 2, je suis convaincu que la situation aurait été différente.

District: 6

Séquence: 2

Poste: Mont-Laurier

Nom: Jean Marlo, 3046

Date: 3 mars 1967

Heure: 09 h 00

Suite à un vol à main armée à la caisse populaire de Ste-Véronique, il eut une fusillade et un récidiviste évadé de prison abattu. Si ce n'eut été du confrère Roland Bertrand 2813, qui tenait un des complice du récidiviste en joue, je suis convaincu que j'y laissais ma peau. En effet, car voyant son complice en joue par le policier, le récidiviste pointa son arme sur moi et tira, mais par une chance exceptionnelle, son arme s'enraya et sans perdre un seul instant, l'agent Bertrand fait feu et abat le prévenu d'une déchargé dans la poitrine. A chaque fois que je vois un confrère seul, j'ai froid dans le dos juste à revivre en pensée les instants que j'ai vécus lors de cet incident.

District: 6

Séquence: 3

Poste: Ste-Julie

Nom: Alain Gauthier, 5414

Date: 18 décembre 1974

Heure: 15 h 00

En cette date, une tentative de vol à main armée se produisait à St-Amable. Seul au volant de mon véhicule, je revenais au poste de Ste-Julie après avoir couvert un accident mortel. La description de la voiture suspecte ayant été donnée sur les ondes radio, j'aperçus une voiture susceptible d'être celle des suspects et me mis en frais d'effectuer une vérification. Les suspects voyant cette manoeuvre, accélèrent leur fuite. Je les prends immédiatement en chasse. A un certain moment sur la voie de déserte, route 20 à la hauteur de la route 30, les bandits immobilisent leur voiture et reculèrent en ma direction. Aussitôt j'immobilise, descend de ma voiture, tandis que les suspects ouvrent le feu en ma direction avec une M-1. Devant ce feu nourrit, voyant la portière comme un mince bouclier, je m'abrite derrière l'auto-patrouille. Voyant cela, les bandits s'approchent à nouveau et ouvrent le feu. Constatant que les bandits sont

décidés de ne rien laisser au hasard, devant ce feu nourrit mon simple revolver me semble très minuscule, je n'ai d'autres alternatives que de pendre mes jambes à mon cou et disparaître dans le boisée se trouvant à proximité. Les bandits retournent dans leur véhicule et fuient les lieux. L'auto-patrouille est criblée de balles, mais heureusement je m'en tire indemne.

L'on voit une fois de plus la carence inadmissible des conditions et de la sécurité au travail lorsqu'un policier seul fait face à une situation aussi critique.

District: 6

Séquence: 4

Poste: Valleyfield

Nom: Michel Doyon, 4920

Date: 9 mars 1970

Heure: 12 h 20

Suite à un vol à main armée survenu à Ste-Trinité, patrouillant seul, je croise une voiture suspecte, j'effectue la vérification et je tiens en joue les 2 individus pendant 20 longues minutes, car j'attends un confrère venant me prêter main forte. Une fois ce dernier sur les lieux, lors de la fouille, nous retrouvons un revolver de calibre 45 sur l'un d'eux. L'un des bandits me raconte par la suite que si ce n'eut été de mon air vraiment décidé que je défendrais chèrement ma peau, que mon confrère à son arrivée n'aurait pas retrouvé les \$13,000 dollars que nous venions de saisir mais un cadavre tenant son revolver à la main.

District: 6

Séquence: 5

Poste: Ste-Julie

Nom: Michel Joli, 5254

Date: 24 mars 1975

Heure: 10 h 55

J'étais seul lors de l'arrestation de 2 individus armés. L'un d'eux tenait une arme à la main et s'apprêtait à tirer sur moi, mais comme son comparse n'était point armé et que mon arme se dirigeait face à celui qui était armé, il bat en retraite et lève les mains. Les 2 étaient recherchés pour tentative de meurtre. Nous effectuons les arrestations 10 minutes plus tard lors de l'arrivée de mes confrères.

District: 6

Séquence: 6

Poste: L'Assomption

Nom: Normand Mainville

Date: septembre 1976

Heure: 15 h 00

J'étais seul lorsque j'intercepte un automobiliste pour facultés affaiblies. L'individu est récalcitrant, possède un long dossier judiciaire et refusait carrément d'obtempérer à mes ordres lors de l'arrestation. Cependant, par hasard, le confrère Claude April passait et intervient aussitôt. Grâce à son intervention, nous maîtrisons l'individu sur le champ et en le fouillant nous retrouvons un couteau à lame à pression de 6 pouces. Si j'eus été seul, cet arme était un danger éminent pour moi.

District: 6

Séquence: 7

Poste: L'Assomption

Nom: Normand Mainville

Date: mars 1977

Heure: 15 h 30

Seul au cours d'une patrouille, j'intercepte un automobiliste pour facultés affaiblies. La poursuite se prolonge sur une distance d'environ un mille. Le chauffeur refuse de collaborer, résiste à son arrestation. Je réussis à le faire monter à bord de l'auto-patrouille mais grâce à une insistance physique marquée de ma part. Cependant, son compagnon vient lui prêter main forte à ce moment la bagarre éclate avec ce dernier. Je demande de l'aide, mais il n'y en a pas aux environs. Toutefois, après plusieurs minutes de lutte, je réussis à maîtriser ces derniers et à effectuer les arrestations.

District: 6

Séquence: 8

Poste: Cowansville

Nom: Pierre Rudolphe, 4823

Date: 2 mai 1976

Heure: 18 h 45

Alors que je faisais remiser une voiture d'une automobiliste, le prévenu est venu aider sa soeur. Ce dernier va chercher du renfort chez ses frères. Il est revenu avec une barre de fer et essaya de me frapper. D'un geste rapide, j'évite le premier coup de barre et réussis à maîtriser momentanément l'assaillant. Je demande aussitôt de l'aide à 2 policiers municipaux de Farnham qui se trouvent là, mais ces derniers refusent. Alors un de mes confrères arrivent quelque 20 minutes plus tard et nous prenons la situation en main et effectuent les arrestations.

District: 6

Séquence: 9

Poste: Lachute

Nom: Pierre Goineau, 5473

Date: 2 septembre 1972

Heure: 22 h 00

J'intercepte une voiture suite à une infraction au code de la route. L'individu que je poursuis s'arrête dans une cour d'hôtel. Le type vient s'asseoir sur la banquette avant de l'auto-patrouille il s'excuse et demande à partir. Mais voyant sa demande vaine, il commence à me frapper et m'assaine un coup de téléphone sur la tête, cependant, je réussis à demander un 10-21 et 2 minutes plus tard, un confrère arrive. Résultats: 25 points de suture sur la tête, la tempe ouverte et une semaine au bureau à répondre aux appels. Ceci me prouva que seul il pouvait nous arriver n'importe quoi.

District: 6

Séquence: 10

Poste: Lachute

Nom: Marcel Deslauriers

Date: 7 novembre 1975

Heure: 18 h 30

Il s'agit ici d'une vérification pour méfait public. Le délinquant aurait creusé une fosse à l'entrée de la résidence d'un plaignant. Après enquête, je voulus lui remettre une citation de comparaître, le suspect panique et sans avertissement me décrocha une gauche à la mâchoire qui m'expédia au plancher. Il ne perdait point de temps, aussitôt il me rosse à coups de pied au visage, à l'estomac et aux reins. Le plaignant devant ces faits me porte assistance et nous maîtrisons le suspect. Résultats: j'y perd 2 dents et la mâchoire fracturée. J'appris beaucoup de cette leçon, c'est que seul même si je suis policier certains individus n'hésitent pas à braver l'autorité.

District: 6

Séquence: 11

Poste: St-Hyacinthe

Nom: Jean-Paul Demers, 5466

Date: 1er octobre 1974

Heure: 05 h 00

Alors que je suis seul sur la relève et sur la patrouille naturellement, vers les 05 h 00 heures sur la route 112 à la hauteur de St-Césaire, j'aperçois une voiture suspecte devant un garage, je m'approche aussitôt pour vérification, voyant la manoeuvre, l'automobiliste quitte les lieux en trombe, je réussis à l'intercepter un peu plus loin en m'approchant de son véhicule et jetant un coup d'oeil sur la banquette arrière, j'aperçois une carabine je fais sortir aussitôt l'individu et l'amène à l'auto-patrouille lui demandant de s'identifier, ce qu'il fait. Par la suite, en vérifiant, je constate qu'il est chargé à bloc plus une balle dans le canon. Ne courant aucun risque, je tiens le suspect en joue et attends l'aide qui m'arrive quelque 20 minutes plus tard. Après vérification, l'on m'apprend que ce dernier possède un casier judiciaire chargé, entre autre pour vol à main armée et qu'il attendait de comparaître pour son procès et qu'il avait

été libéré sur parole. A la suite de cet événement, je réalise que j'étais à la merci de ces renégats de la société qui sont libérés avec une facilité atterrante pour des crimes aussi graves, et que dans les circonstances présentes j'affrontais seul ces félins marginaux de la société.

District: 12

Séquence; 12

Poste: Marieville

Nom: Denis Asselin, 6459

Date: juillet 1976

Heure: 10 h 00

Patrouillant seul, je constate une infraction au code de la route j'intercepte l'automobiliste pendant que je rédige la contravention, le conducteur se rend à l'auto patrouillant et m'arrache ma chemise, une altercation s'ensuivit. Le passager me vient en aide et nous maîtrisons le suspect et je l'arrête. Si nous avions été deux, cet incident ne se serait définitivement pas produit.

District: 6

Séquence: 13

Poste: Marieville

Nom: Denis Asselin, 6459

Date: 17 octobre 1976

Heure: 20 h 15

Patrouillant seul, lors d'une vérification pour infraction au code de la route, le suspect s'enfuit et entre dans la cour d'un hôtel dont il est le propriétaire. Aussitôt 2 clients arrivent à sa rescousse et m'empêchent de demander un 10-21. Un passant voyant ces faits, vient à mon secours et 15 minutes plus tard je réussis à demander de l'aide. Entre temps, l'amie du suspect arrive et se met de la partie. Le renfort arrive 5 minutes plus tard. A ce moment, nous arrêtons le suspect et son amie, les 2 clients se sauvent mais sont arrêtés quelque temps plus tard.

District: 6

Séquence: 14

Poste: Montréal-Métro

Nom: Gérard Jarry, 5688

Date: 23 mars 1977

Heure: 09 h 45

Alors que je patrouillais seul sur la route 25, à la hauteur de l'Ile Charon, j'aperçus un camion remorque circulant sur la voie de gauche et obligeant les voitures à se ranger à droite. En prenant le pont tunnel, il se range à droite en ayant soin de couper une camionnette et circule sur la voie fermée par les clignotants rouges. Le pont tunnel traversé, j'intercepte ledit camion. Une fois les papiers d'identification en ma possession, je le prie de me suivre où il s'identifia comme étant Jean-Pierre Nadeau. A l'enquête, l'on m'apprend qu'il a un mandat de circulation contre lui. A ce moment, Monsieur Nadeau me demande combien ça coûte pour bâcher sur la police, il ajoute "t'es un hostie de zélé et tu fais mieux de ne pas marcher sur la route car je t'écrase avec mon camion" et il continue ses menaces verbales et je m'aperçoit à ce moment qu'il est en état d'ébriété. Comme les détails du mandat se faisaient attendre, je demande à une

patrouille de Ste-Julie de demeurer sur les lieux car mon suspect s'impatiente et devient de plus en plus récalcitrant.

J'avais vu juste, car Monsieur Nadeau descend de voiture, dégaine sa ceinture et me menace, je l'avertis qu'il est saoul, aussitôt il s'élance et me frappe à la tête. La bagarre éclate mais l'agent Grenier à qui j'avais demandé de demeurer dans les environs me prête aussitôt main forte. Si ce n'eut été de ma prévoyance, les événements auraient pu être tout autre.

District: 6

Séquence: 15

Poste: St-Hyacinthe

Nom: Conrad Barbier

Date: septembre 1975

Heure: 14 h 06

Seul au volant de l'auto-patrouille, j'intercepte une moto pour vérification. Aussitôt, le conducteur s'approche de ma voiture et m'attaque, aussitôt je riposte mais le motard s'enfuit. Je le poursuis et le rattrape, il s'empare d'un bâton et fonce sur moi aussitôt je dégaine mon arme, ce qui le fait changer de direction et tente de s'enfuir à nouveau avec sa moto. L'aide arrive 10 minutes plus tard et l'on pu effectuer l'arrestation.

District: 6

Séquence: 16

Poste: St-Hyacinthe

Nom: Jean-Yves Demers, 4685

Date: 17 février 1976

Heure: 18 h 00

Ayant intercepté un automobiliste pour facultés affaiblies, lorsque je lui mentionne qu'il est sous arrêt et que je l'amène au poste pour subir un test d'ivressomètre, le délinquant sort de l'auto-patrouille monte dans son automobile et en ressorti avec une chaîne de 8 ou 10 pieds de long. N'eut été de l'intervention de l'agent Perron qui passait par là par hasard, des suites fâcheuses auraient pu survenir.

District: 6

Séquence: 17

Poste: St-Jean

Nom: Claude Boutin, 5556

Date: août 1975

Heure: 01 h 30

Au cours d'une patrouille normale alors que j'étais seul, je décide de vérifier une automobile stationnée. En approchant le véhicule démarre, je le poursuis et l'intercepte un peu plus loin. Le conducteur refuse alors de s'identifier lorsque je veux vérifier la voiture, le conducteur descend et m'attaque. Je demande de l'aide qui arriva 10 minutes plus tard et nous réussissons à maîtriser le récalcitrant.

District: 6

Séquence: 18

Poste: St-Jean

Nom: Claude Boutin, 5556

Date: août 1975

Heure: 10 h 07

Seul sur un point de blocage, un véhicule suspect arrive près du point et fait demi tour. Aussitôt je le poursuis et constate que les individus ont une carabine dans le v.a. suspect. Nous arrivons à ce moment à un cul-de-sac, les individus descendent du véhicule et l'un d'eux pointe sa carabine en ma direction, mais ne tire pas et décide de se sauver. Quelques minutes plus tard, je reçois l'aide des policiers municipaux de Chambly et nous arrêtons un individu armé d'une carabine 22 automatique.

District: 6

Séquence: 19

Poste: St-Jean

Nom: Daniel Rousseau, 5090

Date: 1975

Heure: 08 h 00

Seul à bord d'une auto-patrouille, sur la route 104 à St-Grégoire j'intercepte un automobiliste pour vitesse. Je mets le suspect en état d'arrestation pour facultés affaiblies. Aussitôt il entreprit une bagarre, je demande de l'aide et le renfort m'arrive 10 minutes plus tard. Beaucoup de citoyens ont assisté à ce round de boxe, mais aucun n'a levé le petit doigt pour me venir en aide.

District: 6

Séquence: 20

Poste: St-Jérôme

Nom: Claude Couture, 4255

Date: été 1972

Heure: 10 h 00

Suite à un vol à main armée avec séquestration, je suis en direction d'un v.a. suspect, le renfort arrive 5 minutes plus tard, les suspects se préparent à faire feu sur moi, mais le renfort arrive, les individus se rendent et les arrestations suivent.

District: 6

Séquence: 21

Poste: St-Jérôme

Nom: Yves Boiteau, 2751

Date: 28 mars 1974

Heure: 11 h 10

1

Pour une fois, nous patrouillons à 2 et suite à un vol, nous poursuivons une voiture suspecte. La fusillade éclate, mais envers et contre tous nous effectuons l'arrestation. Avoir été seul, définitivement l'arrestation aurait été impossible.

District: 6

Séquence: 22

Poste: St-Michel des Saints

Nom: André Thibodeau, 6315

Date: 20 juillet 1975

Heure: 10 h 00

Au cours de ma patrouille normale, j'arrête un automobiliste pour facultés affaiblies. Lors de l'arrestation, ce dernier m'assaille mais les compagnons de ce dernier décident de me venir en aide et je réussis à maîtriser la situation. Sans cette intervention, la situation aurait été beaucoup plus critique.

District: 6

Séquence: 23

Poste: St-Eustache

Nom: Jean-Paul Tremblay, 3209

Date: 1969

Heure: 22 h 00

Seul à bord de mon auto-patrouille, je réponds à un appel rang St-Joachim parce qu'un individu tirerait sur sa femme avec un fusil. A mon arrivée sur les lieux, le suspect a un subterfuge me conduisant alors à l'arrière de la maison et aussitôt ce dernier me braque un revolver sous le nez, comme je suis très près du suspect, je parle avec celui-ci. Après des pour-parlers, inutile de dire sous une tension extrême, il accepte de me remettre son arme. Le revolver de calibre 38 était chargé à bloc. Il me fut impossible de demander aucune aide que ce soit.

District: 6

Séquence: 24

Poste: St-Eustache

Nom: Robert Poitras

Date: automne 1973

Heure: 00 h 30

Au cours d'une patrouille normale, je vérifie un automobiliste immobilisé auprès d'un garage. A la vérification, le jeune individu se trouvait au volant d'une voiture volée en Ontario, sur la banquette avant faisait cortège avec lui, un fusil de calibre 12 tronçonné. L'individu est recherché pour 5 vols à main armée à Toronto. A son arrestation, le jeune me dit que s'il m'avait vu venir je ne l'aurais pas arrêté, car il m'aurait fait trépassé.

District: 6

Séquence: 25

Poste: Valleyfield

Nom: Jean-Guy Raymond, 2680

Date: 24 juillet 1970

Heure: 10 h 35

Lors d'un transfert d'une malade mentale alors que j'étais accompagné de l'agent Michel Doyon 4920, et escorté de deux infirmières nous nous présentons au domicile submentionné lors de l'appel. Je passe par l'avant et mon confrère par l'arrière, la malade mentale est sortie, l'agent Doyon venait par l'arrière, à ce moment elle m'attaque avec un coupe-papier et me transperce la poitrine avec cette arme, elle rate l'artère de peu. Aussitôt mon confrère réussit à maîtriser la malade et les infirmières lui prodigue les médicaments nécessaires. Je fus reconduit à l'hôpital et n'eut été le fait d'être 2, j'aurais eu droit à des funérailles civiques, mais ne serait pas là aujourd'hui pour raconter cette triste histoire.

District: 7

Séquence: 1

Poste: Low

Nom: Richard Perrier, 5903

Date: juillet 1973

Heure: 01 h 00

Ce soir là nous étions 3 patrouilleurs, 2 étaient au nord du territoire soit à une trentaine de milles de ma position. Lorsque je reçois un appel disant qu'une personne venait de se faire battre à l'hôtel Ray's Place de Low. En arrivant sur les lieux, la victime est sortie à l'extérieur de l'hôtel pour venir à ma rencontre. C'est à ce moment qu'un suspect s'approche de l'auto-patrouille et s'attaque à nouveau à la victime, sans avoir le temps de sortir de l'auto, je reçois un coup de poing en plein visage. Le suspect s'est retourné pour frapper à nouveau la victime qui était déjà écroulée au sol. 2 autres suspects vinrent se joindre à lui, je tente de protéger la victime à ce moment je suis retenu et frappé. Après maintes difficultés, je réussis à isoler la victime dans l'auto-patrouille et de la reconduire à l'hôpital.

District: 7

Séquence: 2

Poste: Buckingham

Nom: Claude Perreault, 6192

Date: 9 février 1974

Heure: 17 h 35

Au cours d'une patrouille j'arrête un automobiliste pour facultés affaiblies, il y avait 4 individus à bord. Dès l'immobilisation, ils m'assaillent, me bousculent et m'empêchent de rejoindre le conducteur de l'automobile en question, c'était dans une cour d'hôtel. Aussitôt il sort une trentaine de clients et viennent à la rescousse du chauffeur délinquant. Je lance un appel à l'aide et 10 minutes plus tard la sûreté municipale et une autre autopatrouille de la Sûreté du Québec arrivent. A ce moment, nous pouvons faire l'arrestation de 4 individus avec accusation de voies de fait et d'entraves.

District: 7

Séquence; 3

Poste: Campbell's Bay

Nom: René Marchand, 6536

Date: 1er juin 1976

Heure: 18 h 00

Lors d'une arrestation pour facultés affaiblies, l'individu résiste féroce-
ment à son arrestation, je demande du renfort et
l'accusé m'attaque à nouveau. 2 témoins civils viennent à ma
rescousse et avec leur assistance je réussis à maîtriser l'accusé.

District: 7

Séquence: 4

Poste: Campbell's Bay

Nom: René Marchand, 6536

Date: 8 juillet 1976

Heure: 12 h 05

Après un appel pour me rendre à domicile pour un individu souffrant d'une dépression nerveuse. A mon arrivée ledit individu m'accueille avec une 303. Je demande aussitôt de l'aide, 20 minutes plus tard avec la venue de renfort, nous pouvons maîtriser l'individu et le reconduire à l'hôpital.

District: 7

Séquence: 5

Poste: Hull

Nom: Roger Beaudry

Date: 8 juillet 1976

Heure: 16 h 30

Suite à un accident, je me rends chez l'un des impliqués pour prendre une déclaration. Ensuite je voulais prendre celle du fils de ce dernier, aussitôt le père m'attaque à grands coups de poing, la bagarre éclate et après un court échange de coups, je réussis à maîtriser ce dernier. Si nous avions été 2, rien de tout cela ne se serait probablement produit.

District: 7

Séquence: 6

Poste: Hull

Nom: Robert Dubé, 5362

Date: 28 août 1976

Heure: 22 h 00

Lors d'une interception pour facultés affaiblies, le conducteur qui est un karaté, m'attaque. Je réussis à demander un 10-21 et les renforts m'arrivent 5 minutes plus tard. A ce moment, nous contrôlons la situation.

District: 7

Séquence: 7

Poste: Low

Nom: Christian Thierry, 6106

Date: 27 janvier 1976

Heure: 10 h 00

Lors de l'exécution d'un mandat d'emprisonnement le combat s'engage entre l'accusé et sa concubine qui m'attaque, je dus battre en retraite et demander de l'aide. 15 minutes plus tard avec l'arrivée de 2 confrères, je pus exécuter ledit mandat.

District: 8

Séquence: 1

Poste: Amos

Nom: Jean Marleau, 3046

Date: 29 mars 1970

Heure: 07 h 00

Suite à un vol à main armée, j'affronte les 2 voleurs armés à bord d'une voiture volée. Je n'ai pu réussir à les arrêter, mais au cours de la fusillade qui éclata à ce moment, une balle atteignit le pneu arrière des fuyards, ce qui força les 2 bandits à prendre la fuite dans les bois. Ma demande d'aide prit une heure avant d'avoir du renfort. Résultats: les deux bandits courent toujours et l'argent ne fut pas récupéré. Nous voyons ici l'inefficacité d'un policier seul.

District; 8

Séquence; 2

Poste: La Sarre

Nom: Serge Bertrand, 6425

Date: 10 octobre 1976

Heure: 15 h 00

Seul au volant d'une auto fantôme, je poursuis un conducteur qui conduit imprudemment dans un rang. La poursuite se termine dans la cour privée du suspect. Après une brève bousculade, le suspect court à son véhicule et s'empare d'une carabine de calibre 22. Il se dirige alors vers moi. Prudemment je fais marche arrière et je demande de l'aide. La patrouille la plus près est à plus de 20 milles, l'individu en profite et file dans la forêt. Il était toujours armé et cette affaire est non terminée.

District: 8

Séquence: 3

Poste: Rouyn

Nom: Roger Riendeau, 3814

Date: 6 juillet 1967

Heure: 11 h 00

Une voiture est rapportée volée au cours de la nuit dans le secteur de Rouyn. Lors de ma patrouille régulière, je croise ladite voiture. Je fais un demi tour et le prend en chasse, j'appelle pour un barrage routier à Notre-Dame du Nord et aussi pour un barrage aux frontières ontariennes par la police de O.P.P. Par contre, le v.a. suspect me sème et j'arrive seul au barrage de Notre-Dame du Nord. Je retourne donc par le chemin Guérin et presque aussitôt j'aperçois le v.a. suspect immobilisé. Il repart aussitôt, mais je m'aperçois qu'il n'est pas seul, mais qu'ils sont 2 ou 3 dans la voiture et la poursuite s'engage à nouveau. Je vois l'un des individus bouger dans la voiture et ces derniers tirent sur moi. Les 3 individus se sauvent dans la forêt, après l'arrivée du renfort, ils sont retracés environ neuf (9) heures plus tard. Heureusement, les plombs de chevrotine ne traversèrent pas le pare-brise.

District: 8

Séquence: 4

Poste: La Sarre

Nom: Claude Vallières, 4129

Date: 12 décembre 1972

Heure: 12 h 00

Alors que je patrouille seul à bord d'une auto-patrouille, j'arrête un chauffeur pour facultés affaiblies. Je demande à ce dernier de s'identifier mais celui-ci refuse catégoriquement et prend la poudre d'escampette dans une ruelle. J'appelle à l'aide et poursuit l'individu. Une bagarre s'engage entre le fuyard et moi-même. Le renfort arrive une demi-heure plus tard. Je fus blessé à un bras.

District: 8

Séquence: 5

Poste: La Sarre

Nom: Michel St-Marseille, 5709

Date: avril 1976

Heure: 09 h 30

Etant seul à bord de la patrouille, je dois effectuer l'arrestation d'un malade mental. La bagarre s'engage et le renfort arrive 20 minutes plus tard. A ce moment, nous contrôlons la situation.

District: 8

Séquence: 6

Poste: Malartic

Nom: Mario Pelletier, 6020

Date: 14 avril 1976

Heure: 22 h 30

Un individu que j'arrête pour conduite sans permis, refuse d'obtempérer à mon ordre et court rejoindre ses amis à l'hôtel. Mais reviennent en force et me sautent dessus. Je demande à l'aide et Dieu merci, quelques 2 minutes plus tard mes confrères arrivent. Dû à cette intervention ultra-rapide, à laquelle je ne suis guère habitué, je m'en tire avec mon uniforme déchiré.

District: 8

Séquence: 7

Poste: Malartic

Nom: Mario Pelletier, 6020

Date: 25 avril 1975

Heure: 24 h 00

Je patrouille seul, j'arrête un individu pour facultés affaiblies. Je fais monter l'individu à bord de l'auto-patrouille et me dirige vers Rouyn pour le test de l'ivressomètre. En cours de route, ce dernier m'attaque, je demande de l'aide et une demi-heure plus tard, le renfort arrive et nous contrôlons la situation. Je m'en tire avec ecchimoses multiples.

District: 8

Séquence: 8

Poste: Rouyn

Nom: Gilles Grignon, 5704

Date: juillet 1973

Heure: 14 h 00

Je travaillais seul et j'intercepte un véhicule dont le conducteur avait les facultés affaiblies par l'alcool. Il y avait 2 occupants à bord. Le conducteur refusa de me suivre je demande de l'aide mais l'auto la plus près est à 15 milles. Entre temps, la bagarre éclate vu que le conducteur tentait de s'enfuir, mais je réussis tant bien que mal à maîtriser la situation jusqu'à l'arrivée du renfort.

District: 8

Séquence: 9

Poste: Témiscamingue.

Nom: Jean-Pierre Gervais, 5186

Date: été 1975

Heure: 08 h 00

Je suis assigné à un barrage de route pour un évadé de prison. J'étais seul pour couvrir le territoire au complet, mais je reçois à l'instant un appel pour délit de fuite. Je dois me rendre à la réserve indienne pour arrêter le suspect, mais 6 frères de sang voulurent empêcher l'arrestation de leur frère en encerclant l'auto-patrouille et obstruant la route avec l'un de leur véhicule. Voyant que la situation se gâtait, je lance un 10-21 et sort mon 12 pour tenir les récalcitrants en respect. 15 à 20 minutes plus tard, l'aide m'arrive et aussitôt les indiens s'enfuirent. Sur le nombre, nous avons pu porter des accusations seulement contre 2.

District: 8

Séquence: 10

Poste: Val d'Or

Nom: Guy Siguoin, 6540

Date: octobre 1976

Heure: 22 h 00

Seul j'effectue l'arrestation de 2 individus louches à la suite d'une vérification routinière, je trouve des outils de cambriolage, port d'arme illégal et volé et je trouve sur l'un d'eux un revolver caché dans sa région pelvienne et j'en trouve un autre chargé à bloc dans la voiture. Probablement dû à une conjoncture de veine, je m'en tire sans plus de dommages.

District: 9

Séquence: 1

Poste: Sept-Iles

Nom: Jean-Yves Dubé, 4651

Date: février 1973

Heure: 02 h 00

Patrouillant seul, je vérifie une voiture suspecte, je constate que le chauffeur a les facultés affaiblies par l'alcool, je lui demande de monter à bord de l'auto-patrouille, pour se rendre au poste pour test de l'ivressomètre. Le conducteur accepte, mais à l'intersection suivante il veut quitter l'auto-patrouille qui est toujours en marche et la bagarre éclate. Je demande de l'aide, mais la bagarre se continue, quelque 4 minutes plus tard, la sûreté municipale de Sept-Iles arrive mais j'avais maîtrisé le prévenu avec l'assistance de 2 citoyens venus me prêter main forte. Je m'en tire avec une main de blessée et écope d'une incapacité permanente de 2%.

District: 9

Séquence: 2

Poste: Baie Comeau

Nom: Réal Tremblay, 5712

Date: 16 mars 1974

Heure: 14 h 00

Je reçois un appel de me rendre à un bar salon pour grabuge. En arrivant, je vois 4 individus dans une voiture stationnée devant la porte d'entrée. Je leur demande de s'identifier, mais l'un d'eux me saute dessus. Je demande du renfort qui m'arrive 15 minutes plus tard. Mais au cours de l'altercation, chose paradoxale, les amis de l'attaquant m'aident. Devant ce virement de situation, nous nous en tirons tous indemmes, mais si ce n'eut été de ce changement d'avis, cela aurait pu être beaucoup plus grave.

District: 9

Séquence: 3

Poste: Baie Trinité

Nom: Yvon Robert Bouchard, 4083

Date: 8 mars 1975

Heure: 21 h 30

Ce soir là, patrouillant accompagné de l'agent Jean-Pierre Guay 5686, nous recevons un appel pour un type tirant de la 303 dans le village de Baie Trinité. A notre arrivée, l'individu tirait encore et tenait 3 personnes en joue. A notre arrivée, il dirige sa carabine vers nous. L'agent Bouchard lui parle pendant que je m'éloigne de côté. Après 30 secondes environ de pourparlers, il remait sa carabine à l'agent Bouchard. Il est permis de croire qu'avoir été seul, les choses n'auraient peut-être pas tournées d'une façon aussi calme.

District: 9

Séquence: 4

Poste: Tadoussac

Nom: Claude Bédard, 4159

Date: 1970

Heure: 14 h 00

Suite à un délai de fuite survenu dans la réserve indienne, je suis attaqué au couteau par le conducteur du v.a. suspect. Tout entre dans l'ordre grâce à l'intervention rapide d'un garagiste.

District: 9

Séquence: 5

Poste: Tadoussac

Nom: Robert Jean, 4539

Date: automne 1973

Heure: 00 h 30

Patrouillant seul, je reçois un appel pour une auto volée aux Escoumins. Nouvel appel pour arrêter le conducteur qui serait armé, ladite voiture est localisée à un poste d'essence. M'apercevant il s'enfuit, la poursuite s'engage, l'individu amène sa carabine sur la banquette avant. La voiture s'immobilise et le conducteur s'enfuit dans le bois. Il est relocalisé dans un autre poste d'essence, cette fois-ci il appelle le propriétaire de la voiture et lui demande d'aller le chercher mais de ne pas prendre de chances car il est armé. J'accours à cet endroit, mais il s'est de nouveau sauvé, demande un 10-21, comme il n'y avait personne nous dûmes réveiller 2 agents qui dormaient. Ils mirent une heure à se rendre sur les lieux. Le suspect revint au garage et pointa son arme en ma direction. Après de longs pourparlers, le suspect se rend.